

## **Evaluation du programme LEADER+**

*Syndicat du Pays de Maurienne*

**Rapport**

Décembre 2007

## Sommaire

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Préambule .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Partie I – Rappel de la démarche d'évaluation .....</b>                                      | <b>4</b>  |
| 1-1 <i>Objectifs et déroulement de la démarche</i> .....  | 4         |
| 1-2 <i>Le contexte local</i> .....  | 5         |
| <b>Partie II – Stratégie développée .....</b>   | <b>8</b>  |
| 2.1. <i>Rappel de la stratégie adoptée</i> .....  | 8         |
| 2.2. <i>La cohérence des projets avec les objectifs initiaux du programme</i> .....             | 9         |
| 2-2 <i>Les réalisations physiques et financières</i> .....                                      | 11        |
| 2.2.1. <i>Etat d'avancement du programme</i> .....  | 11        |
| 2.2.2. <i>Approche du financement du volet territorial</i> .....                                | 12        |
| 2-3 <i>Le profils des porteurs de projets</i> .....   | 14        |
| 2.3.1. <i>La perception des porteurs de projets</i> .....                                       | 14        |
| 2.3.2. <i>La typologie des bénéficiaires ultimes (volet territorial)</i> .....                  | 26        |
| <b>Partie III – La coopération.....</b>   | <b>30</b> |
| 3-1 <i>Les « Archives de Pierre »</i> .....   | 30        |
| 3-2 <i>La « Valorisation touristique et culturelle du Mont Cenis et de ses versants »</i> ..... | 31        |
| <b>Partie IV – Partenariat et fonctionnement .....</b>  | <b>32</b> |
| 4.1. <i>Le fonctionnement du programme</i> .....  | 32        |
| 4.1.1. <i>L'équipe d'animation et de gestion</i> .....  | 32        |
| 4.1.2. <i>Les modalités d'analyse des projets</i> .....   | 33        |
| 4.1.3. <i>La gestion du programme</i> .....   | 33        |
| 4.1.4. <i>La communication sur le programme</i> .....   | 33        |
| 4.2. <i>Le comité de programmation</i> .....  | 34        |
| <b>Partie V – Conclusion .....</b>  | <b>37</b> |
| <b>Partie VI – Annexes .....</b>  | <b>39</b> |
| 6-1 <i>Liste des personnes auditionnées</i> .....   | 39        |
| 6-2 <i>Liste des opérateurs ayant répondu au questionnaire</i> .....                            | 40        |

## Préambule

---

*Cette évaluation a été conduite par le cabinet ARGOS Développement Local (membre du Réseau PLURALIS) pour le compte du Groupe d'Action Locale du Pays de Maurienne.*

*LEADER+ (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un Programme d'Initiative Communautaire (PIC) pour soutenir des projets de développement rural initiés par des acteurs locaux, dans tous les secteurs d'activité, afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Le PIC LEADER+ est financé par des Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole, section orientation, les FEOGA-O.*

*Nous remercions vivement chacun des acteurs et partenaires que nous avons rencontré pour leur précieuse contribution. Ils nous ont permis par leur vision du contexte local et du programme LEADER+ de disposer des éléments nécessaires à la conduite de cette évaluation.*

*Cette étude a été cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Programme d'Initiative Communautaire LEADER+ et le Syndicat Mixte du Pays de Maurienne.*

*Cette évaluation a été conduite sous la responsabilité de Raphaël GAUTHIER avec la participation de Géraldine BULONE et d'Amandine SAMPOLE.*



## Partie I – Rappel de la démarche d'évaluation

---

### 1-1 Objectifs et déroulement de la démarche

---

#### 1-1-1 Objectifs de l'évaluation

La mission confiée au cabinet ARGOS Développement Local vise au regard des réalisations et résultats à apporter un ensemble d'analyses utiles aux gestionnaires et aux acteurs locaux pour donner des orientations pour l'après 2008, en terme de stratégie et d'organisation.

Dans ce cadre, notre intervention vise à :

- d'apporter un appui technique ainsi que des éléments méthodologiques nécessaires à la conduite de l'évaluation et d'animer cette démarche de co-évaluation, en association avec les acteurs du programme,
- de donner un avis externe sur la conduite du programme LEADER+, de porter une appréciation globale sur les effets et les impacts du programme LEADER+,
- d'Intégrer les dimensions de fonctionnement du programme et de l'évolution des pratiques des acteurs du territoire,
- de tirer les enseignements de la mise en œuvre du programme LEADER+ et dégager des pistes de développement et d'ouverture pour l'avenir.

#### 1-1-2 Déroulement méthodologique

Cette évaluation s'est engagée sur le second semestre 2007. Elle a été réalisée à partir de :

- un traitement et une analyse documentaire : dossier de candidature, plan de développement, comptes rendus des différents comités, rapports annuels d'exécution, fiches-actions, programmes territoriaux, rapports issus des contrôles, ...
- une série d'entretiens auprès d'acteurs et de partenaires du programme :
  - ↳ des membres privés et publics du Comité de Programmation,
  - ↳ les membres de l'équipe d'animation et de gestion,
  - ↳ des agents du Syndicat du Pays de Maurienne,
  - ↳ des bénéficiaires ultimes,
  - ↳ des partenaires (financeurs ou non) du programme (CNASEA, Région, Départements, ...).
- la consultation des bénéficiaires ultimes du Programme LEADER+
- la participation, en tant qu'observateur, au Comité de Programmation en date du 26 septembre 2007,
- une restitution des conclusions de l'évaluation a été réalisée lors du Comité de Programmation de 27 novembre 2007 à Saint-Julien-Montdenis.

## 1-2 Le contexte local

### 1-2-1 Le territoire du Pays de Maurienne

La stratégie soutenue par le Programme LEADER+ (Cf. *Partie 2 Stratégie développée*) du Pays de Maurienne (62 communes) répond à plusieurs enjeux identifiés, à partir desquels ont été posées les orientations stratégiques pour le territoire. La formulation de ces enjeux résulte de l'établissement des forces et faiblesses de ce territoire (en lien avec la thématique choisie).

|  | FORCES  | FAIBLESSES  |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Démographie / Population active</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modernisation des pratiques de vie qui facilite la décohabitation</li> <li>▪ Augmentation du nombre de logements : une opportunité pour une relance démographique</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Quasi-stagnation et vieillissement de la population sur la Maurienne</li> <li>▪ Difficulté d'intégration des publics en difficulté</li> <li>▪ La province de Turin connaîtrait une dégradation démographique sensible</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Habitat / logement</b></li> </ul>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamique immobilière soutenue sur le résidentiel touristique et le logement principal</li> <li>▪ Des impacts sur le BTP</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficulté à appréhender les besoins en logement social du fait d'une approche communale du problème</li> <li>▪ Parc de logement touristique actuel vieillissant et peu banalisé</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Fiscalité</b></li> </ul>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Potentiel fiscal important, mais en progression plus lente que le reste de la Savoie</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartition inégale du potentiel fiscal</li> <li>▪ Importance des charges communales pour la protection des risques naturels</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Cadre de vie</b></li> </ul>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un environnement de proximité restauré, un cadre de vie attractif</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une agriculture fragilisée sur plusieurs sites</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Géo-politique</b></li> </ul>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un ancrage renforcé dans le Sillon Alpin</li> <li>▪ Une Vallée ouverte sur l'Italie</li> <li>▪ Une Vallée à forte identité</li> <li>▪ Un territoire fortement accessible</li> <li>▪ Un territoire charnière</li> <li>▪ Des disponibilités foncières, à prix compétitifs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des contraintes géographiques renforcées par la position de voie de passage</li> <li>▪ Un rayonnement très faible hors de la Vallée</li> <li>▪ Le coût élevé du péage du tunnel</li> <li>▪ Nouvelles contraintes de circulation</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Organisation du territoire</b></li> </ul>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une organisation multipolaire</li> <li>▪ Une intercommunalité en progression</li> <li>▪ Un sentiment d'appartenance à la Vallée</li> <li>▪ Une habitude de se concerter</li> <li>▪ Une solidarité institutionnelle de la Vallée</li> <li>▪ Des outils Maurienne</li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une réticence à conforter la nécessaire hiérarchisation de l'espace</li> <li>▪ Des intercommunalités hétérogènes</li> <li>▪ Des projets Vallée à structurer et outils de gestion de l'espace à l'échelle de la Vallée à renforcer</li> <li>▪ Une approche du foncier insuffisamment maîtrisée</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Sociologie locale</b></li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un fort attachement à la Vallée</li> <li>▪ Une disponibilité à agir pour l'intérêt général</li> <li>▪ Une capacité à être réactif</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de confiance</li> <li>▪ Ambition à développer</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Transport / Déplacement</b></li> </ul>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un réseau d'infrastructures performant</li> <li>▪ Une bonne présence du réseau ferroviaire</li> <li>▪ Une bonne accessibilité des principaux points du territoire</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approches de l'inter modalité diversifiées</li> <li>▪ Des obstacles importants pour assurer la mobilité des publics en difficulté</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Economie</b></li> </ul>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une activité touristique diversifiée</li> <li>▪ Une tradition industrielle qui reste active</li> <li>▪ Des outils économiques et emplois / formation calés sur la Vallée (Maurienne Expansion, Mission Locale)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une activité économique faible valeur ajoutée</li> <li>▪ Culture de l'échange, du service, de l'innovation à accroître</li> <li>▪ Une intercommunalité qui ne s'est pas</li> </ul>   |

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une hiérarchisation des zones d'activités</li> <li>▪ Des filières agricoles performantes</li> <li>▪ Un développement de l'organisation agricole en GAEC</li> <li>▪ Une offre de services de proximité de qualité, avec une bonne couverture du territoire</li> <li>▪ Un tourisme dynamique et en forte progression</li> <li>▪ Un tourisme créateur d'emploi qui se veut intégrateur des Mauriennais</li> </ul> | <p>encore inscrite dans une dynamique économique à l'échelle Vallée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une agriculture limitée par la pression foncière urbaine en fonds de vallée, et par les surcoûts d'exploitation en altitude</li> <li>▪ Une diminution du nombre d'exploitations agricoles malgré un maintien de la SAU</li> <li>▪ Un pilotage du tourisme qui reste éclaté</li> <li>▪ Des stations à faible autonomie managériale</li> <li>▪ Une performance très hétérogène des stations qui obligent à une intervention publique assez soutenue</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Emplois</b></li> </ul>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une situation du marché du travail en légère amélioration, se traduisant par un recul du chômage de longue durée</li> <li>▪ Un taux de chômage très bas</li> <li>▪ Une approche partenariale de l'emploi</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficulté à intégrer les femmes, les jeunes et les diplômés dans l'appareil productif</li> <li>▪ Une offre d'emploi qualifié insuffisante pour retenir les jeunes diplômés</li> <li>▪ Une progression de l'emploi précaire</li> <li>▪ Une évasion structurelle des diplômés</li> <li>▪ Un recul de l'emploi industriel</li> <li>▪ Des tensions sur le BTP, l'hôtellerie, liées à un déficit de main d'œuvre sur la vallée</li> <li>▪ Une difficulté à mettre en place une politique de formation satisfaisante</li> </ul>           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Formation Culture</b></li> </ul>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2 lycées (dont 1 d'enseignement général)</li> <li>▪ Des collèges dans 5 des 6 cantons</li> <li>▪ Riche patrimoine culturel</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Difficultés d'adaptation ou de création de formations nouvelles (BTS)</li> <li>▪ Faiblesse d'évènement et d'équipements structurants à l'échelle de la vallée</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Environnement / ressources naturelles</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un cadre paysager de qualité et diversifié</li> <li>▪ Un net regain d'intérêt sur le bas de la Vallée pour les paysages et la qualité environnementale qui se traduit par une demande de protection accrue</li> <li>▪ Des sites exceptionnels qui restent à valoriser</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des risques naturels liés à l'eau et à la géologie</li> <li>▪ Une réglementation / gestion de l'espace souvent subie (Haute-Maurienne, Modane)</li> <li>▪ Une approche fragmentée de la gestion de l'espace</li> <li>▪ Une progression des terres en friche</li> </ul>   |

Source : Dossier de candidature Pays de Maurienne

| OPPORTUNITES   | MENACES  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La liaison Lyon-Turin : de grandes perspectives pour l'économie locale</li> <li>▪ La très nette mutation de l'image Maurienne source d'attractivité pour des entreprises, des touristes ou de nouvelles populations</li> <li>▪ La forte accessibilité du territoire qui modifie l'espace temps et permet son intégration dans le massif alpin et sur Rhône-Alpin</li> <li>▪ Une volonté des grands décideurs publics de soutenir un développement durable dans le Sillon Alpin, ce qui permettra à la Maurienne de conforter sa place dans cet espace dynamique</li> <li>▪ Les Jeux Olympiques de Turin peuvent avoir une réelle capacité d'entraînement sur la Vallée</li> <li>▪ Le développement d'une politique transfrontalière à l'échelle régionale dans laquelle la Maurienne peut être un acteur clé</li> <li>▪ Le dynamisme de l'immobilier touristique, vecteur possible pour un développement de l'activité touristique</li> <li>▪ Une demande croissante pour un tourisme vert de la part d'une clientèle de proximité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La liaison Lyon-Turin peut reproduire une attitude « suiviste » porteuse d'un risque de déstabilisation de la Vallée en l'absence d'un projet fort, en particulier sur l'organisation de l'espace, la localisation des nouvelles infrastructures</li> <li>▪ Des impacts négatifs sur l'image Vallée, liés ç une communication mal maîtrisée sur la croissance du trafic poids lourds</li> <li>▪ Une dégradation de l'air liée au trafic poids lourds sur l'autoroute A43</li> <li>▪ De grandes incertitudes sur la gestion des flux de transit en phase de réalisation du grand chantier et sur la gestion du foncier sur les sites charnières (localisation de la zone de régulation de stockage et de régulation des trains)</li> <li>▪ Risque de friches touristiques sur certaines stations</li> <li>▪ Une hémorragie des forces vives vers la périphérie savoyarde et alpine</li> <li>▪ Une agriculture qui ne trouve pas sa place dans une Vallée en forte mutation</li> <li>▪ Une population vieillissante du fait du départ des jeunes</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un positionnement favorable pour le développement d'une fonction logistique autour du fret ferroviaire</li> <li>▪ Une disponibilité foncière pouvant être une réponse aux besoins du desserrement (économique, habitat) ressentis dans les agglomérations de proximité</li> <li>▪ Une mise en place, à partir du Syndicat du Pays de Maurienne, d'une organisation Vallée à plus forte capacité d'interventions structurantes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La création d'une tension structurelle sur le marché du travail, conséquence d'une faible dynamique démographique</li> <li>▪ Des risques de fragilisation socio-économique du canton de Modane et organisationnelle de celui de la Chambre</li> <li>▪ Le maintien d'une culture « cantonale » chez des élus qui ne prennent pas la mesure des exigences urbaines</li> </ul> |
|---|--|

*Source : Dossier de candidature Pays de Maurienne*

## 1-2-2 Des paramètres à prendre en compte

Les appréciations portées dans le cadre d'une démarche d'évaluation d'un programme LEADER+ doivent prendre en considération un certain nombre de paramètres liés au contexte local, à la vie institutionnelle, réglementaire du programme qui sont de nature à pouvoir influencer, directement ou indirectement, positivement ou non, le déroulement du programme sur ce territoire.

Les paramètres identifiés sont les suivants :

- la géographie (logique associant vallée et montagne) et une « culture » associant l'esprit « rural », « industriel » et « touristique »,
- une coopération intercommunale structure,
- une conduite de politiques locales « nombreuses »,
- un programme LEADER+ appréhendé / conçu comme un vecteur d'attractivité pour le territoire (avec l'arrivée d'une offre de services liés aux TIC) contribuant à renforcer les liens entre les communes de la vallée,
- un programme difficile à monter initialement,
- une expérience antérieure avec un programme LEADER II,
- un programme européen « spécifique » :
  - ✓ une gestion locale de fonds européens => un pouvoir de décision de proximité
  - ✓ la participation d'acteurs privés dans la prise de décision
  - ✓ des finalités et des modalités de fonctionnement propres

### Programme LEADER II du Pays de Maurienne

Il convient tout d'abord de rappeler que ce territoire de Pays de Maurienne a bénéficié d'une « expérience » antérieure avec un précédent programme LEADER II. Ce dernier s'inscrivait dans une démarche de valorisation touristique.

Le programme LEADER II Maurienne s'est exercé sur six cantons de la vallée, par ailleurs entièrement situés en zone objectif 5b Rhône-Alpes. Ce programme, mis en œuvre fin 1997 a été managé par un Groupe d'Action Locale constitué d'élus représentants des organisations intercommunales, des groupements de développement agricole, du Parc National de la Vanoise, du comité des stations et du secteur associatif.

Trois axes structuraient son programme d'intervention :

- marquer clairement le territoire comme un territoire de découverte,
- affirmer et professionnaliser l'offre de découverte, autour des milieux naturels, des savoir-faire locaux et du sport,
- accroître les courts séjours touristiques et de découverte.

Le programme d'actions s'est monté à 2.06 M€ et a été réalisé à 82%. Si la communication et l'information sont restées confidentielles et que le programme a manqué d'une évaluation plus continue et d'une envergure transnationale, il a permis, avec le renforcement de la coopération intercommunale, l'établissement de nouvelles pratiques des acteurs dans la démarche de projet (mise en œuvre de nouvelles collaborations sur le territoire : exemple les associations d'animation cantonale). Par ailleurs, il a également favorisé la prise de conscience d'une grande partie des élus que l'aboutissement des réflexions sur les projets est la mise en œuvre d'une politique de vallée : cette prise de conscience est notamment à la source de la démarche entreprise en faveur d'un nouveau programme LEADER+ sur la vallée et de la constitution d'un Pays de Maurienne.

## Partie II – Stratégie développée

---

### 2.1. Rappel de la stratégie adoptée

*La thématique choisie*

**« ANTICIPER, RENFORCER LA COHERENCE ET LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE en améliorant la compétitivité des services et des produits du territoire par l'utilisation des nouveaux savoir-faire et des nouvelles technologies »**

*3 volets spécifiques*

- **volet n°1 : Favoriser la compétitivité du territoire**
- **volet n°2 : Renforcer l'attractivité du territoire**
- **volet n°3 : Affirmer l'identité du territoire**

*3 priorités*

- **priorité n°1 : Mobilisation coordonnée des responsables et des acteurs sur l'analyse des enjeux européens du positionnement du territoire à l'horizon 2015**
- **priorité n°2 : Expérimentation, en utilisant de nouveaux outils pour traiter, de façon différenciée, les principaux problèmes de développement du territoire**
- **priorité n°3 : Mise en œuvre de démarches et d'outils de développement générateurs d'effets de levier sur le moyen-long terme**

*3 axes stratégiques de développement*

- **axe n°1 : Mobiliser fortement sur la construction d'une pratique et une organisation de développement et d'aménagement « Pays de Maurienne »**
- **axe n°2 : Améliorer le traitement des enjeux de développement identifiés en Pays de Maurienne**
- **axe n°3 : Définir et expérimenter de nouvelles approches de développement durable**

### *Les actions du plan de développement du Programme LEADER+*

- **fiche action n°1 : Mobilisation sur les grands enjeux de l'horizon 2015**
- **fiche action n°2 : Amélioration de la compétitivité des offres de PME/TPE valorisant les potentialités et les savoir-faire du territoire, et la recherche de valeurs ajoutées reposant sur le partenariat**
- **fiche action n°3 : Différenciation de l'offre touristique**
- **fiche action n°4 : Chantier d'innovation en Maurienne (exploitation des nouveaux gisements d'activités et d'emplois liés à l'agriculture, au tourisme et à l'environnement sur les zones de haute montagne)**
- **fiche action n°5 : Appui à l'expression d'une citoyenneté de niveau Maurienne, et amélioration du cadre et des conditions de vie**
- **fiche action n°6 : Evaluation programme LEADER+**
- **fiche action n°7 : Animation du programme LEADER+**
- **fiche action n°8 : Gestion du programme LEADER+**
- **fiche action n°9 : Soutien au Pôle d'Excellence Rurale<sup>1</sup>**

## **2.2. La cohérence des projets avec les objectifs initiaux du programme**

### *La thématique choisie*

Le thème fédérateur choisi dans le cadre de ce programme LEADER+ recueille de la part de l'ensemble des parties prenantes un accord général. Nombreux sont les acteurs à partager cette opinion. La reconnaissance de la pertinence du thème retenu repose la conjugaison de plusieurs facteurs :

- une politique visionnaire permettant au territoire de Maurienne de prendre de l'avance sur la question des TIC,
- une anticipation sur des besoins en NTIC, qui n'étaient pas forcément ressentis au départ par les habitants,
- une orientation novatrice, teintée de modernité dans un territoire rural, par rapport à des axes « classiques » (comme le patrimoine naturel),
- les réalisations ont eu pour effets des avancées dans les mentalités locales (par exemple, intérêt des communes pour la fibre optique par exemple),

Néanmoins, il demeure des étapes à franchir :

- d'une part, la question de la communication en direction des élus sur ce type de programme qui se révèle être relativement difficile,
- d'autre part, une approche « nouveaux savoir-faire » qui est plus difficilement appréhendable dans son champ comme dans sa mise en œuvre.

<sup>1</sup> La labellisation, en décembre 2006, du projet de Pôle d'Excellence Rurale s'est traduite par l'obtention d'une enveloppe spécifique de 132 750 €.

## La programmation

Le programme LEADER+ du Pays de Maurienne :

- représente un outil de financement au service d'une stratégie qui a dû tenir compte de la réalité d'avancement du programme (d'où des remaquettages de la maquette financière),
- a bénéficié d'un accompagnement financier spécifique du Conseil Général de Savoie : chaque GAL de Savoie se voit attribuer une enveloppe particulière (« les Crédits spécifiques ») d'un montant d'environ 150 000 €, à consommer sur la durée du programme. Ces crédits sont destinés à cofinancer certains dossiers ne pouvant bénéficier des interventions classiques du Département (ce dernier intervenant également sur le territoire dans le cadre du Contrat Territorial de Maurienne).
- a évité jusqu'à présent les dégagements d'office,
- a dû élargir l'assiette des dépenses éligibles dans certaines fiches actions (comme la fiche action n°2 avec le « saut technologique » pour les entreprises),
- a joué son rôle « d'initiateur », « d'accompagnateur » de projets, de « concrétisateur » de projets dormants (repérés pour certains lors de l'élaboration de la candidature),
- a permis de candidater au Pôle d'Excellence Rurale, dont le thème est celui de la desserte en Internet à très haut débit (via la fibre optique)
- une stratégie LEADER+ qui s'inscrit bien dans "l'esprit" général de la Charte du Pays de Maurienne
- a trouvé des continuités dans les financements des opérations au niveau du Contrat de Développement du Pays Rhône-Alpes (par exemple, le Service Logement Maurienne, l'animation des Espaces Publics Numériques, ...).
- n'a pas rencontré le même écho en fonction des territoires du Pays,
- a des retombées sur différents publics :
  - ✓ les habitants et le milieu associatif (grâce notamment aux Etablissements Publics Numériques, ...),
  - ✓ les collectivités communales (avec les numérisations de cadastres notamment, ...),
  - ✓ le Syndicat du Pays de Maurienne (un système de réservation en ligne, un guichet logement interactif, ...),
  - ✓ les touristes (
  - ✓ les acteurs économiques (des chefs d'entreprise, des groupements de commerçants, des petits hébergeurs créant leur propre site, les remontées mécaniques, les stations, ...) :
    - même s'il est plus difficile de faire adhérer au projet les industriels
    - qui bénéficient néanmoins indirectement du programme avec le haut débit
    - des modalités peu favorables : taux de subvention, montage de dossier ...

## 2-2 Les réalisations physiques et financières

### 2.2.1. Etat d'avancement du programme

Depuis l'engagement du programme LEADER+ jusqu'à novembre 2008, 146 dossiers ont été programmés pour un montant total de 3 833 000 € et 1 566 550 € de FEOGA. 12 dossiers concernent directement la mise en œuvre du programme : l'animation, la gestion et l'évaluation.

#### *Le stade d'avancement de la programmation*

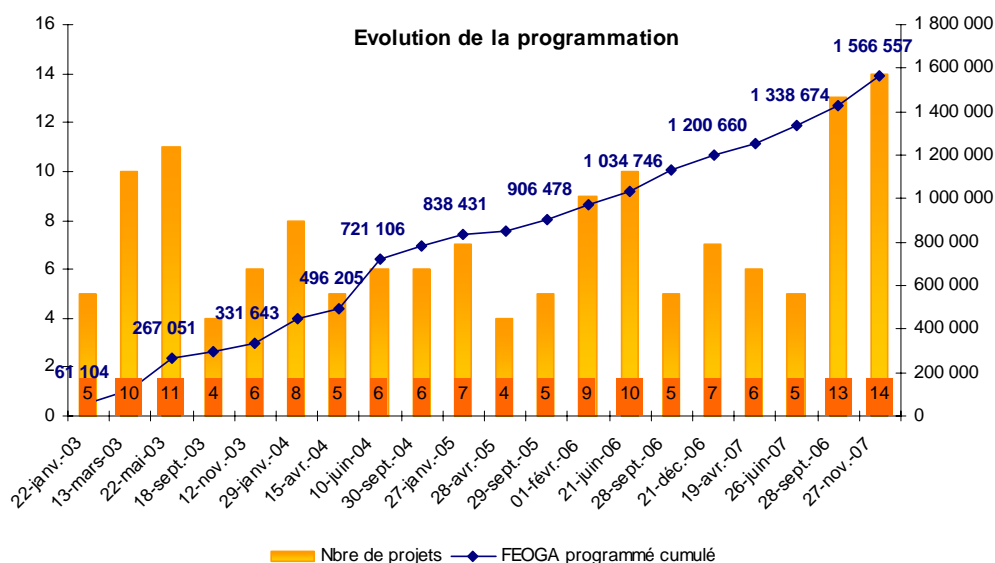
Novembre 2008, 91,8% de l'enveloppe globale attribuée au programme LEADER+ a été programmé. Ce taux de programmation tient compte de la présence du Pôle d'Excellence Rurale. La prise en considération du PER influe forcément sur le rythme de programmation actuel, se traduisant dans les chiffres par un volume financier important restant à programmer.

Etat d'avancement de la programmation :

| Plan de développement  | Nbre d'actions | Montant total      | FEOGA              | Taux moyen de subvention |
|--|----------------|--------------------|--------------------|--------------------------|
| 1 - Mobilisation sur les grands enjeux du territoire à l'horizon 2015    | 19 13,0%       | 259 995 € 6,8%     | 126 816 € 8,1%     | 48,8%                    |
| 2 - Amélioration de la compétitivité des offres PME-PMI                  | 27 18,5%       | 1 101 593 € 28,7%  | 259 112,21 16,5%   | 23,5%                    |
| 3 - Différenciation de l'offre touristique Maurienne                     | 26 17,8%       | 934 851 € 24,4%    | 442 757 € 28,3%    | 47,4%                    |
| 4 - Chantiers d'innovation   | 14 9,6%        | 322 373 € 8,4%     | 114 321 € 7,3%     | 35,5%                    |
| 5 - Appui à l'expression d'une citoyenneté, amélioration du cadre de vie | 48 32,9%       | 850 092 € 22,2%    | 441 247 € 28,2%    | 51,9%                    |
| 6 - Evaluation   | 1 0,7%         | 29 628 € 0,4%      | 14 814 € 1,9%      | 50,0%                    |
| 7 - Animation  | 6 4,1%         | 237 740 € 6,2%     | 118 870 € 7,6%     | 50,0%                    |
| 8 - Gestion  | 5 3,4%         | 97 228 € 0,0%      | 48 613 € 3,1%      | 50,0%                    |
| 9 - PER  | 0 0,0%         | 0 € 0,0%           | 0 € 0,0%           | 0,0%                     |
| <b>Total</b>   | <b>146</b>     | <b>3 833 500 €</b> | <b>1 566 550 €</b> | <b>40,9%</b>             |

#### *Le rythme de programmation*

L'analyse sur la durée de la programmation souligne une progression continue du rythme de la programmation de dossier.



En ayant enregistré une évolution régulière dans sa programmation, le programme LEADER+ a certes assuré ses objectifs au regard du profil de Berlin. Ceci explique en partie le fait qu'il n'ait pas eu à subir de dégageant d'office. Néanmoins, la situation globale de la programmation, et plus particulièrement des paiements, est relativement fragile.

## 2.2.2. Approche du financement du volet territorial

### Les financeurs

L'analyse du financement global des projets programmés (subventions et autofinancement) fait apparaître que les contributions « directes » provenant des porteurs de projets (au titre de l'autofinancement) constituent la première source de financement du programme LEADER+ avec une participation à la hauteur de 42% (avec un montant total de 1,45 M d'€).

| Financeurs            | Programmation financière |             |
|-----------------------|--------------------------|-------------|
|                       | Montant                  | %           |
| Union Européenne      | 1 384 253 €              | 39,9%       |
| Conseil Général       | 238 485 €                | 6,9%        |
| Conseil Régional      | 213 751 €                | 6,2%        |
| Etat                  | 57 761 €                 | 1,7%        |
| Autre public          | 57 284 €                 | 1,7%        |
| Collectivités locales | 7 848 €                  | 0,2%        |
| Fonds privés          | 54 305 €                 | 1,6%        |
| Autofinancement       | 1 455 217 €              | 42,0%       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>3 468 904 €</b>       | <b>100%</b> |

L'Union Européenne contribue au financement du programme à la hauteur de 39,9%.

Les subventions publiques (hors Union Européenne) représentent 16,6% des financements totaux.

L'effet de levier des fonds européens est de 1€ de l'Union Européenne pour 1,51 de contributions nationales. C'est-à-dire que pour 1 € de FEOGA dépensé, le territoire a apporté pour contrepartie 1,51 €. Dans ce rapport, l'effet de levier sur les financements issus directement des porteurs de projet est de 1,05 €.

### Le volet territorial : les subventions

Concernant les subventions, plus de 68,7% d'entre elles proviennent de l'Union européenne (pour un montant total de 1 384 253 €).

| Financeurs           | Programmation financière |             |
|----------------------|--------------------------|-------------|
|                      | Montant                  | %           |
| Union Européenne     | 1 384 253 €              | 68,7%       |
| Subventions publique | 575 129 €                | 28,6%       |
| Subvention privées   | 54 305 €                 | 2,7%        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>2 013 687 €</b>       | <b>100%</b> |

| Financeurs            | Programmation financière |             |
|-----------------------|--------------------------|-------------|
|                       | Montant                  | %           |
| Union Européenne      | 1 384 253 €              | 68,7%       |
| Conseil Général       | 238 485 €                | 11,8%       |
| Conseil Régional      | 213 751 €                | 10,6%       |
| Etat                  | 57 761 €                 | 2,9%        |
| Autre public          | 57 284 €                 | 2,8%        |
| Collectivités locales | 7 848 €                  | 0,4%        |
| Fonds privés          | 54 305 €                 | 2,7%        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2 013 687 €</b>       | <b>100%</b> |

Dans le détail, le programme territorial est co-financé :

- d'abord par l'Union européenne : 68,7%,
- puis par les collectivités départementales et régionales: 11,8% et 10,6%.

Il convient de noter le faible taux des collectivités locales du périmètre (communes et communautés de communes) qui s'élève à 0,4%.

### Le volet territorial : l'autofinancement

Avec un montant total de 1 455 217 €, les contributions directes issues des porteurs de projets se répartissent de la façon suivante :

- les entreprises : 45,6%,
- les collectivités communales et intercommunales : 22,6%,
- les associations : 20,8%.

| Porteurs de projets      | Montant            | %           |
|--------------------------|--------------------|-------------|
| Communautés de communes  | 160 355 €          | 11,0%       |
| Associations             | 301 981 €          | 20,8%       |
| Communes                 | 115 641 €          | 7,9%        |
| Entreprise               | 663 496 €          | 45,6%       |
| Etablissement public     | 20 169 €           | 1,4%        |
| SEM                      | 43 513 €           | 3,0%        |
| Particulier              | 740 €              | 0,1%        |
| Pays                     | 96 270 €           | 6,6%        |
| Syndicats intercommunaux | 53 054 €           | 3,6%        |
| <b>TOTAL</b>             | <b>1 455 217 €</b> | <b>100%</b> |

### Volet territorial : le financement global (subvention et autofinancement)

L'approche consolidée des financements met en exergue les poids respectifs de chacun des co-financeurs :

- l'Union européenne avec 39,9% du financement total du volet territorial,
- le secteur public (hors Union européenne) : 30,7%,
- le secteur privé : 29,4%.

| Financeurs               | Montants programmés | %           |
|--------------------------|---------------------|-------------|
| Secteur privé            | 1 020 522 €         | 29,4%       |
| Secteur public (hors UE) | 1 064 129 €         | 30,7%       |
| Union Européenne         | 1 384 253 €         | 39,9%       |
| <b>TOTAL</b>             | <b>3 468 904 €</b>  | <b>100%</b> |

Une lecture détaillée des différentes sources de co-financement du programme souligne les contributions de chacun, à savoir :

- l'Union Européenne : 39,9%,
- les entreprises : 19,1%,
- les collectivités locales : 9,7%,
- les associations : 8,7%,
- le Conseil Général de Savoie : 6,9%,
- le Conseil Régional Rhône-Alpes : 6,2%.

| Financeurs            | Montant programmé  | %           |
|-----------------------|--------------------|-------------|
| Union Européenne      | 1 384 253 €        | 39,9%       |
| Conseil Général       | 238 485 €          | 6,9%        |
| Conseil Régional      | 213 751 €          | 6,2%        |
| Etat                  | 57 761 €           | 1,7%        |
| Collectivités locales | 336 897 €          | 9,7%        |
| Autre public          | 57 284 €           | 1,7%        |
| Entreprises           | 663 496 €          | 19,1%       |
| SEM                   | 43 513 €           | 1,3%        |
| Autres fonds privés   | 54 305 €           | 1,6%        |
| Particuliers          | 740 €              | 0,02%       |
| Associations          | 301 981 €          | 8,7%        |
| Pays                  | 96 270 €           | 2,8%        |
| Etab public           | 20 169 €           | 0,6%        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>3 468 904 €</b> | <b>100%</b> |

### Volet mise en œuvre du programme : animation, gestion et évaluation

Le financement du volet Mise en œuvre du programme se répartit de façon égale entre l'Union européenne et le SMIDDEST. Son coût total s'élève à ce jour à 360 595 €.

| Financeurs                    | Montants programmés | %           |
|-------------------------------|---------------------|-------------|
| Union Européenne              | 182 296,90 €        | 50%         |
| Syndicat du Pays de Maurienne | 182 298,67 €        | 50%         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>364 595,57 €</b> | <b>100%</b> |

## 2-3 Le profils des porteurs de projets

### 2.3.1. La perception des porteurs de projets

#### Les répondants

27 porteurs de projets ont répondu à la consultation faite auprès de l'ensemble des bénéficiaires ultimes du programme LEADER+. Leurs réponses permettent de faire un bilan qualitatif des actions et projets menés jusqu'alors sur le territoire programme LEADER+.

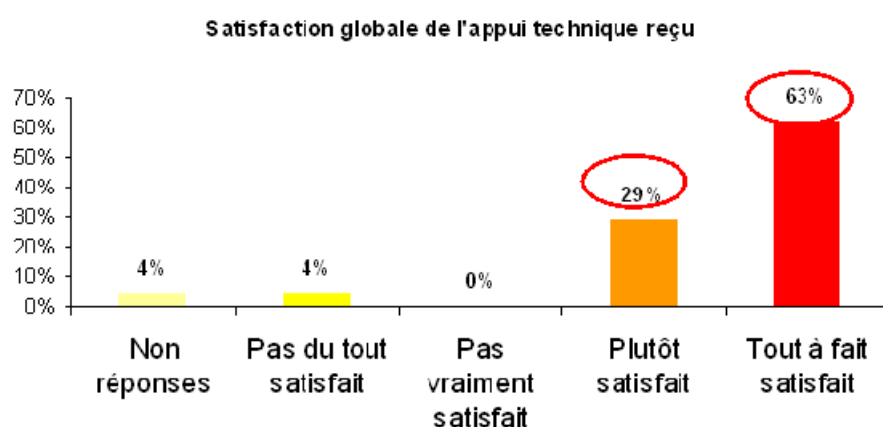
#### L'aide au montage du dossier

##### Satisfaction globale de l'appui reçu

La quasi totalité des structures interrogées (à l'exception de deux porteurs) déclarent être de façon globale satisfaite de l'appui technique reçu.

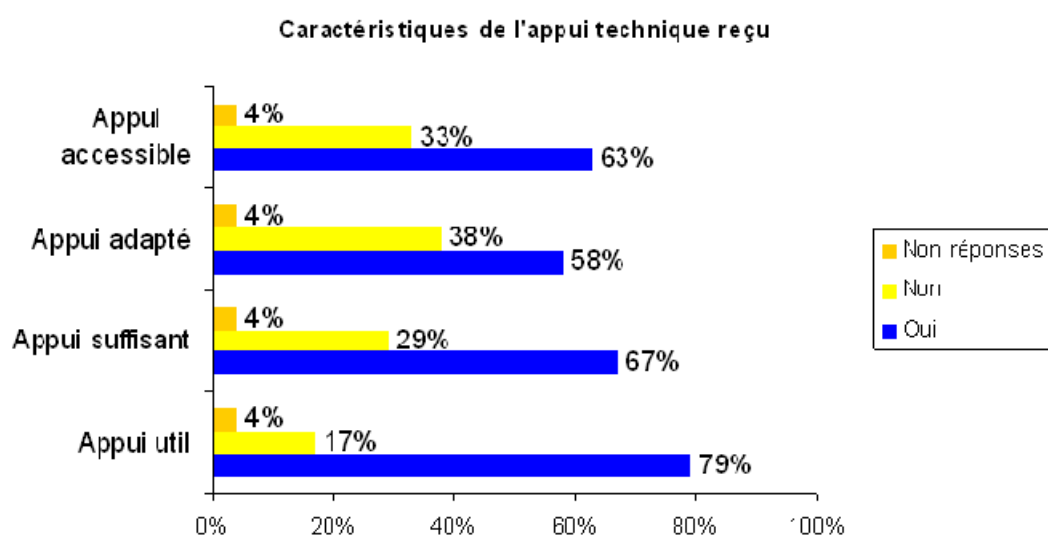
Les principales raisons évoquées sont :

- l'accompagnement de qualité
- la réactivité de l'équipe d'animation
- la souplesse du dispositif



#### Nature de l'appui

Dans la majorité des cas, les bénéficiaires directs du programme estiment que l'appui technique dont ils ont bénéficié a été utile, suffisant, adapté et accessible.



### **Les autres modalités à prévoir**

Les trois quarts des structures estiment qu'il n'est pas nécessaire de prévoir d'autres modalités d'appui au sein du programme LEADER+.

Cependant parmi les propositions faites, on peut noter :

- l'aide à la mise en réseau,
- l'aide au développement,
- des informations concernant les thématiques subventionnées,
- des informations sur les pièces à fournir pour faciliter le versement de l'aide,
- la mise en ligne des comptes rendus du conseil d'administration.

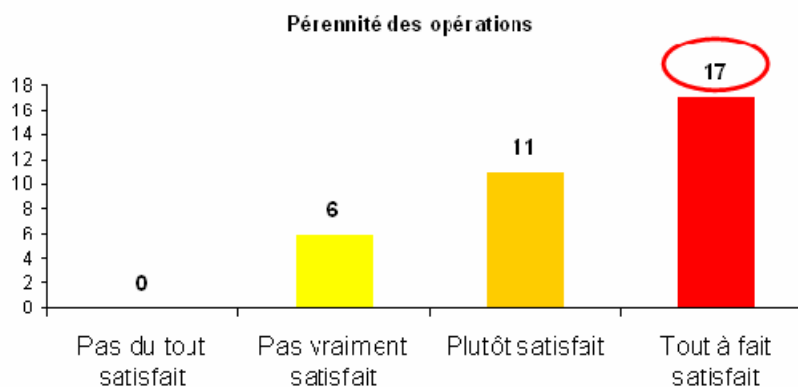
### **Les caractéristiques des projets réalisés**

Les résultats statistiques présentés ci-dessous prennent en compte uniquement les structures ayant répondu à chaque interrogation (sont exclues de l'échantillon les non réponses) :

- 71% des opérations relèvent d'un projet ponctuel (soit 23 opérations sur 32),
- 78% des opérations s'inscrivent dans un projet plus global des structures (soit 21 opérations sur 27),
- 21% des opérations font suite à des opérations précédentes (soit 6 opérations sur 28).

A titre d'exemple dans ce dernier cas, nous retrouvons les projets suivants : utilisation des NTIC pour la retransmission et la diffusion d'un congrès à Valmeinier, le réseau de webcam, le guide Gallimard, le site Internet latitude Gallimard...

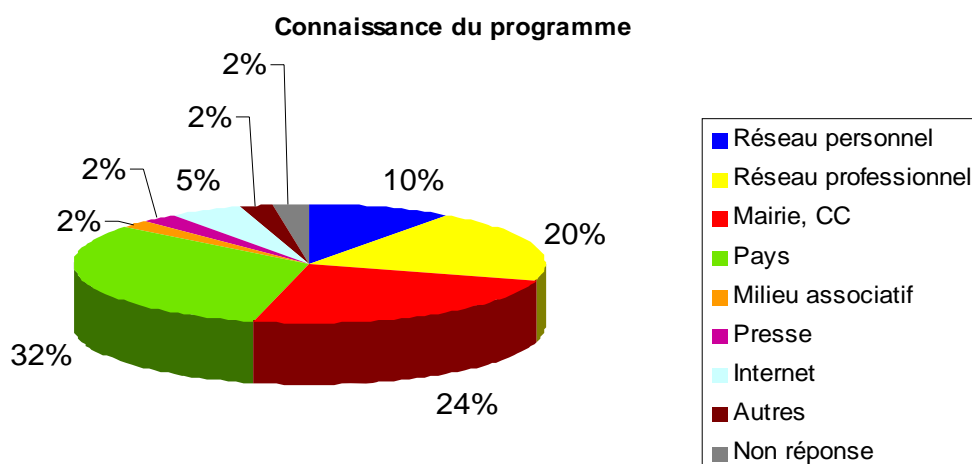
- Pour 60% des opérations, un dispositif d'évaluation est prévu (soit 18 des 30 opérations identifiées à cette question). A titre d'exemple, les dispositifs d'évaluation prévus sont principalement l'évaluation de la satisfaction des utilisateurs et le taux de fréquentation.
- Autres modalités d'évaluation à noter : nombre d'EPN raccordés, nombre de création de postes, nombre de formations réalisées, nombre de kilomètres de fibres optiques, nombre de référencement, vérification des installations...
- Un tiers des opérations a été inspiré d'une action déjà existante (soit 11 opérations sur 33).
- La pérennité des opérations semble tout à fait être assurée dans la moitié des cas (17 opérations sur 34).



Les principales raisons évoquées sont les suivantes : équipements durables (achat de compteur, construction d'un four, réhabilitation d'une maison traditionnelle, la verrière photovoltaïque ...), opérations qui ont des frais de fonctionnement limités, outils de promotion utilisés constamment...

### **La gestion du programme LEADER+ La communication**

Près d'un tiers des structures interrogées déclare avoir eu connaissance du programme par l'intermédiaire du Pays.



Un tiers des structures déclare avoir informé d'autres porteurs de projet de LEADER+ et des aides européennes tels que d'autres communes ou collectivités, des associations, d'autres entreprises et partenaires institutionnels en relation avec Maurienne Expansion.

Près des trois quarts des structures estiment que les différents outils de communication utilisés ont permis à tous d'être informés et globalement l'information est satisfaisante.

Cependant, un tiers des structures estime que :

- le programme reste confidentiel,
- plus généralement il est difficile de communiquer sur ces programmes européens,
- la lisibilité des programmes européens est à améliorer.

|   | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|---|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Les différents outils utilisés ont permis à tous d'être informés                        | 4%              | 13%              | 46%        | 25%             | 13%          | 100%  |
| Informations satisfaisante  | 4%              | 13%              | 54%        | 17%             | 13%          | 100%  |
| Leader+ est resté confidentiel  | 13%             | 33%              | 25%        | 17%             | 13%          | 100%  |
| Il est difficile de communiquer sur ces programmes européens                            | 13%             | 25%              | 33%        | 8%              | 21%          | 100%  |
| On se perd dans tous ces programmes et dans les différentes interventions et procédures | 13%             | 25%              | 29%        | 4%              | 29%          | 100%  |

### ***L'instruction et la gestion du dossier***

Les principaux points relevés sont les suivants :

- un dossier qui ne semble pas être vraiment difficile à monter,
- des délais de traitement et de prise de décision plutôt satisfaisants,
- une équipe d'animation disponible et à l'écoute des structures,
- les délais de paiement semblent être plutôt satisfaisants,
- les exigences administratives du type procédures d'instruction ou de contrôle sont plutôt acceptables compte tenu de l'utilisation des fonds publics.

|  | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|--|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Un dossier difficile à monter                                  | 21%             | 63%              | 17%        | 0%              | 0%           | 100%  |
| Des délais de traitement et de prise de décision satisfaisants | 0%              | 17%              | 58%        | 17%             | 8%           | 100%  |
| La disponibilité de l'équipe                                   | 0%              | 0%               | 50%        | 46%             | 4%           | 100%  |
| Des délais de paiement satisfaisants                           | 8%              | 8%               | 54%        | 21%             | 8%           | 100%  |
| Des exigences administratives acceptables                      | 4%              | 8%               | 71%        | 13%             | 4%           | 100%  |

### ***Le comité de programmation***

Globalement, aucune structure n'est pas du tout satisfaite par l'organisation et les décisions prises par le Comité de Programmation. Au contraire dans la majorité des cas, l'évaluation du Comité décisionnel est plutôt satisfaisante.

Un bémol est à noter : un quart des structures interrogées estime que l'implication de partenaires privés ne permet pas vraiment de stimuler des initiatives locales du fait de leur nombre réduit.

Le nombre assez conséquent de non réponses est dû à la méconnaissance du fonctionnement du Comité qui a été souvent signalé

|  | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|--|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Les prises de décision sont adaptés au contexte local  | 0%              | 0%               | 54%        | 33%             | 13%          | 100%  |
| Un consensus plus facilement obtenu  | 0%              | 4%               | 46%        | 29%             | 21%          | 100%  |
| Les débats entre acteurs publics et privés permettent de maintenir la cohérence du programme | 0%              | 4%               | 54%        | 17%             | 25%          | 100%  |
| L'implication de partenaires privés permet de stimuler des initiatives locales               | 0%              | 25%              | 50%        | 4%              | 21%          | 100%  |
| Une meilleure prise en compte des porteurs de projet   | 0%              | 8%               | 50%        | 17%             | 25%          | 100%  |

## Les effets et impacts des opérations réalisées

### L'impact des opérations pour le territoire

- Près de 60% des opérations participent à la construction de l'identité du territoire et au développement de sa notoriété (soit 14 structures).
- 71% des opérations contribuent à l'animation du territoire (soit 17 structures).
- 71% des opérations contribuent à la valorisation des ressources locales (soit 17 structures).
- 63% des opérations contribuent au développement économique et social du territoire.

|   | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|---|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Construction de l'identité du territoire              | 0%              | 17%              | 25%        | 33%             | 25%          | 100%  |
| Contribution à l'animation du territoire              | 0%              | 4%               | 29%        | 42%             | 25%          | 100%  |
| Contribution à la valorisation des ressources locales | 4%              | 0%               | 25%        | 46%             | 25%          | 100%  |
| Contribution au développement économique et social    | 4%              | 4%               | 25%        | 38%             | 29%          | 100%  |

- 71% des opérations des structures apportent de nouveaux services à la population (soit 17 structures)
- La moitié des opérations des structures ont une lisibilité par rapport au grand public (soit 12 structures)
- 38% des opérations des structures permettent de valoriser un patrimoine naturel ou bâti (soit 9 structures)
- 60% des opérations des structures ont des effets réels à ce jour (soit 14 structures)

|   | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|---|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Apport de nouveaux services                   | 4%              | 4%               | 42%        | 29%             | 21%          | 100%  |
| Peu de lisibilité par rapport au grand public | 21%             | 29%              | 25%        | 8%              | 17%          | 100%  |
| Valorisation du patrimoine                    | 17%             | 17%              | 25%        | 13%             | 29%          | 100%  |
| Pas d'effet à ce jour                         | 38%             | 21%              | 4%         | 4%              | 33%          | 100%  |

### L'impact de l'opération pour la structure concernée

- Les deux tiers des structures estiment que la ou les opérations qu'elles ont réalisées a contribué à améliorer la notoriété de leur structure (soit 16 structures).
- Les trois quarts des structures estiment que la ou les opérations qu'elles ont réalisées a permis de développer leur activité (soit 18 structures).
- 42% des structures estiment que la ou les opérations qu'elles ont réalisées a permis de consolider voire même de créer des emplois (soit 10 structures).

|   | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|---|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Contribution à la notoriété de la structure | 4%              | 8%               | 33%        | 33%             | 21%          | 100%  |
| Développement de l'activité de la structure | 4%              | 4%               | 38%        | 38%             | 17%          | 100%  |
| Consolidation voire création d'emplois      | 17%             | 21%              | 17%        | 25%             | 21%          | 100%  |

- Plus de la moitié des structures estime que la ou les opérations qu'elles ont réalisées a permis une meilleure prise en compte de l'environnement (soit 13 structures).
- 71% des structures estiment que la ou les opérations qu'elles ont réalisées a permis d'améliorer la qualité des services que vous offrez (soit 17 structures).
- La moitié des structures estiment que la ou les opérations qu'elles ont réalisées n'a pas permis d'augmenter le chiffre d'affaires (soit 12 structures).
- 59% des structures estiment que la ou les opérations qu'elles ont réalisées a eu des effets réels à ce jour (soit 14 structures).

|   | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|---|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Meilleure prise en compte de l'environnement    | 8%              | 29%              | 33%        | 21%             | 8%           | 100%  |
| Amélioration de la qualité des services offerts | 4%              | 4%               | 29%        | 42%             | 21%          | 100%  |
| Augmentation du chiffres d'affaires             | 29%             | 21%              | 13%        | 8%              | 29%          | 100%  |
| Pas d'effets à ce jour                          | 46%             | 13%              | 4%         | 4%              | 33%          | 100%  |

### ***L'impact sur l'organisation de la structure***

Le constat est mitigé par rapport à l'impact du programme sur l'organisation des structures. Majoritairement, les structures estiment que leur implication dans le programme européen LEADER+ :

- n'a pas modifié leurs méthodes de travail,
- n'a pas permis de développer de nouveaux partenariats publics,
- n'a pas permis de développer de nouveaux partenariats privés.

|  | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|--|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Modifications de vos méthodes de travail       | 33%             | 17%              | 25%        | 13%             | 13%          | 100%  |
| Développement de nouveaux partenariats publics | 33%             | 21%              | 29%        | 8%              | 8%           | 100%  |
| Développement de nouveaux partenariats privés  | 33%             | 25%              | 25%        | 8%              | 8%           | 100%  |

### ***Les impacts du programme de manière générale***

D'une manière générale, le programme LEADER+ semble avoir eu des impacts positifs. Dans la majorité des cas, il a permis de :

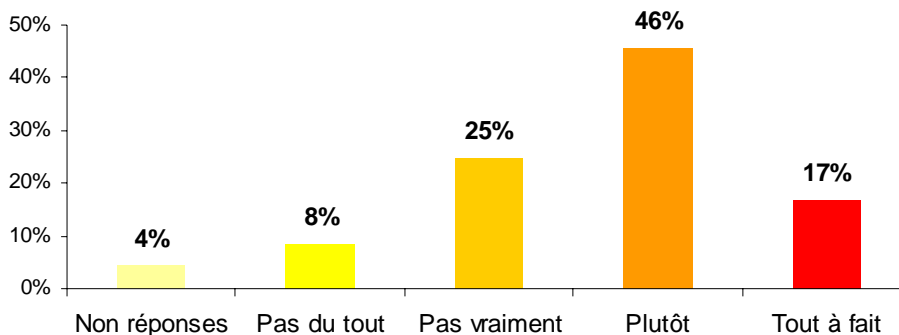
- répondre à des besoins locaux pour 21 structures,
- faire émerger une dynamique locale pour 16 structures,
- augmenter les collaborations entre les communes pour 13 structures,
- stimuler de nouveaux projets pour 19 structures,
- soutenir des initiatives habituellement non soutenues pour 14 structures.

|   | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|---|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Répondre aux besoins locaux                           | 0%              | 4%               | 58%        | 29%             | 8%           | 100%  |
| Faire émerger une dynamique locale                    | 0%              | 13%              | 42%        | 25%             | 21%          | 100%  |
| Augmenter les collaborations entre les communes       | 17%             | 13%              | 38%        | 17%             | 17%          | 100%  |
| Stimuler de nouveaux projets                          | 4%              | 4%               | 46%        | 33%             | 13%          | 100%  |
| Soutenir des initiatives habituellement non soutenues | 0%              | 13%              | 29%        | 29%             | 29%          | 100%  |

### **Développement d'autres projets ou expériences**

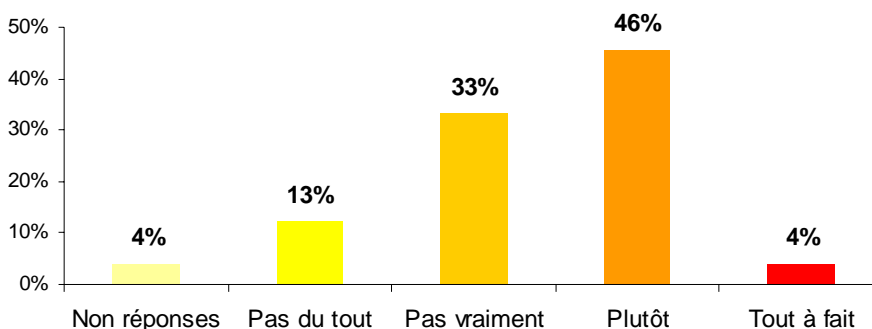
63% des structures estiment que leurs opérations ont contribué au développement d'autres projets (15 structures).

**Contribution des opérations au développement d'autres projets**



Il n'y a quasiment autant de structures qui estiment que certains éléments de leurs opérations ont inspiré d'autres expériences que l'inverse (12 structures contre 11)

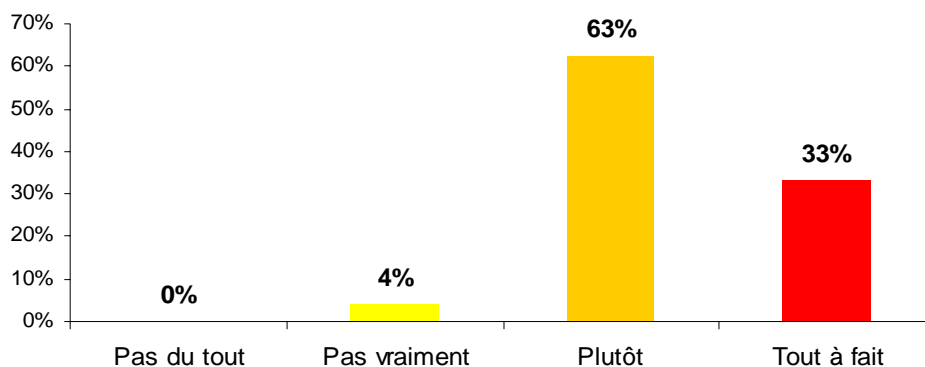
**Reprises des certains éléments des opérations pour d'autres expériences**



### **Image positive de l'Union Européenne**

Seule une structure estime que le programme LEADER+ ne contribue pas vraiment à donner une image positive de l'Union Européenne

**Contribution du programme à l'image positive de l'UE**



Les principales raisons évoquées sont :

- le programme assure une lisibilité des fonds européens au niveau local,
- il permet aux petites structures de bénéficier d'aides européennes en adéquation avec leurs besoins,
- il permet de développer des échanges avec des cultures différentes,
- il donne une image dynamique du territoire.

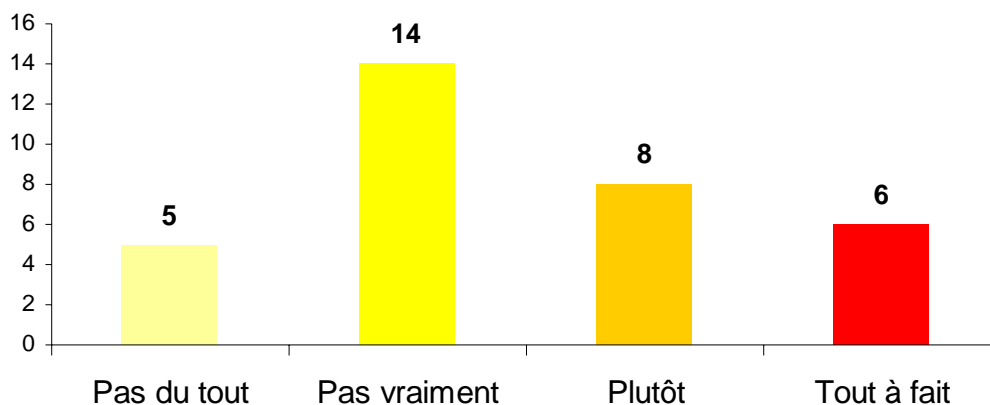
### *Le caractère déterminant de l'aide*

#### **Nécessité de l'aide pour la réalisation de l'opération**

Les résultats statistiques donnés ci-après ne tiennent pas compte des non réponses :

- 58% des opérations n'auraient pas vu le jour sans le soutien de LEADER+ (soit 19 projets)

**Nécessité de l'aide pour la réalisation de l'opération**



#### **Nécessité de l'aide pour la réalisation de l'opération**

Parmi les structures qui estiment que leurs projets n'auraient pas vu le jour sans le soutien du programme (soit 19 structures) :

- 42% d'entre elles estiment que le programme a donné naissance à l'idée de l'opération (soit 8 structures),
- 84% d'entre elles déclarent que l'apport financier était réellement déterminant (soit 16 structures),
- 26% d'entre elles pensent que l'opération comportait une innovation non prise en compte dans les soutiens traditionnels (soit 5 structures),
- 52% d'entre elles pensent que les aides étaient plus adaptées à l'opération (soit 10 structures),
- 21% d'entre elles pensent que la mise en réseau de partenaires a été réellement déterminante (soit 4 structures),
- 26% d'entre elles pensent que le montage technique et/ou administratif n'aurait pu être assuré ni par le porteur seul ni par une autre structure (soit 5 structures).

Parmi les structures qui estiment que leurs projets auraient vu le jour sans le soutien du programme (soit 14 structures) :

- 57% d'entre elles estiment que leurs opérations auraient pu bénéficier d'autres sources de financement (soit 8 structures),
  - La totalité d'entre elles déclarent que l'apport financier de LEADER+ n'était pas déterminant pour le montage de l'opération (soit 14 structures),
  - 78% d'entre elles pensent que le travail de montage de l'opération avait déjà été réalisé avant LEADER+ (soit 11 structures),
  - 29% d'entre elles pensent que le montage technique et administratif de l'opération ne nécessitait pas réellement l'intervention de l'équipe du GAL (soit 4 structures).
- La moitié des structures interrogées pense que le programme LEADER+ leur a permis de réaliser des opérations ambitieuses
  - Près de la moitié des structures estime que LEADER+ leur a tout à fait permis de réaliser leurs opérations dans de meilleures conditions
  - Près des deux tiers des structures estiment que le programme leur a permis de développer des opérations de plus grande qualité
  - La moitié des structures ne pense pas que le programme a permis de donner une autre orientation à leurs opérations

|   | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|---|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Avoir des opérations ambitieuses                      | 4%              | 25%              | 33%        | 17%             | 21%          | 100%  |
| Réaliser les opérations dans de meilleures conditions | 0%              | 4%               | 38%        | 46%             | 13%          | 100%  |
| Développer des opérations de plus grande qualité      | 4%              | 13%              | 25%        | 38%             | 21%          | 100%  |
| Donner une autre orientation aux opérations           | 17%             | 33%              | 8%         | 13%             | 29%          | 100%  |

- Un constat mitigé concernant la pérennisation de l'opération réalisée grâce au programme : 10 structures pensent que LEADER+ a permis de pérenniser l'opération réalisée alors que 9 ne sont pas du même avis (soit 42% contre 38% des structures interrogées).
- Plus de la moitié des structures estime que LEADER+ a permis d'accélérer le rythme de réalisation des opérations concernées.
- Près de la moitié des structures pense que le programme leur a permis d'étendre leur réseau de partenaires.

|                                     | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|-------------------------------------|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Pérenniser l'action de la structure | 13%             | 25%              | 25%        | 17%             | 21%          | 100%  |
| Accélérer le rythme de réalisation  | 8%              | 13%              | 33%        | 21%             | 25%          | 100%  |
| Étendre le réseau de partenaires    | 13%             | 17%              | 33%        | 13%             | 25%          | 100%  |

Nous pouvons noter le fort taux de non réponses pour les interrogations ci-dessous :

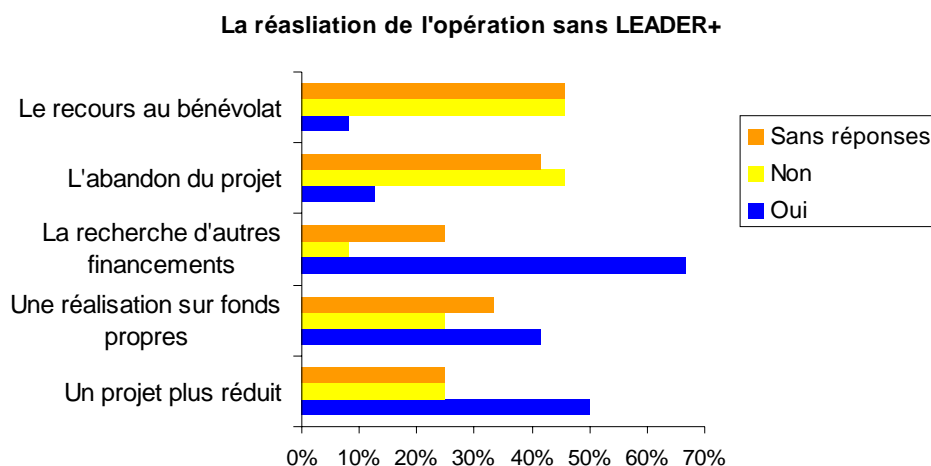
- Un tiers des structures pensent que le programme leur a permis de travailler différemment tant en terme de méthodes que de techniques,
- 42% des structures estiment que LEADER+ leur a permis de préparer d'autres opérations,
- La moitié des structures déclare que le programme leur a permis de monter et de conduire des opérations susceptibles d'être pérennisées.

|   | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|---|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Travailler différemment                       | 8%              | 21%              | 17%        | 17%             | 38%          | 100%  |
| Préparer d'autres opérations                  | 8%              | 21%              | 21%        | 21%             | 29%          | 100%  |
| Monter et conduire une opération pérennisable | 8%              | 8%               | 38%        | 13%             | 33%          | 100%  |

Près de la moitié des structures n'aurait pas abandonné le projet. Cependant, la moitié des structures auraient réalisé un projet plus réduit.

Près de la moitié des structures pense que sans LEADER+, elles n'auraient pas eu recours davantage au bénévolat.

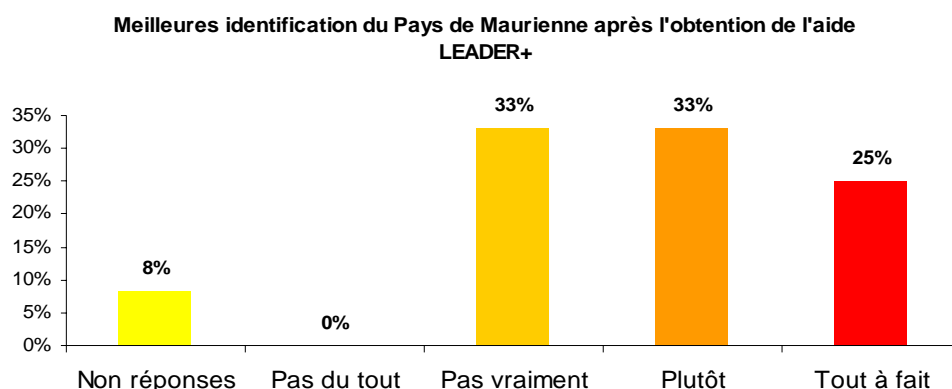
Près des deux tiers des structures auraient recherché d'autres financements 42% des structures auraient réalisé l'opération avec leurs fonds propres



## L'approche territoriale de la stratégie

### Une meilleure identification du Pays de Maurienne

Plus de la moitié des structures interrogées (14 au total) a le sentiment de mieux identifier le Pays de Maurienne et ses missions depuis qu'ils ont bénéficié de l'aide LEADER+.



### **Pertinence du programme en termes de développement du territoire**

Majoritairement, les structures sont convaincues de la pertinence du programme LEADER+ sur son impact sur le territoire :

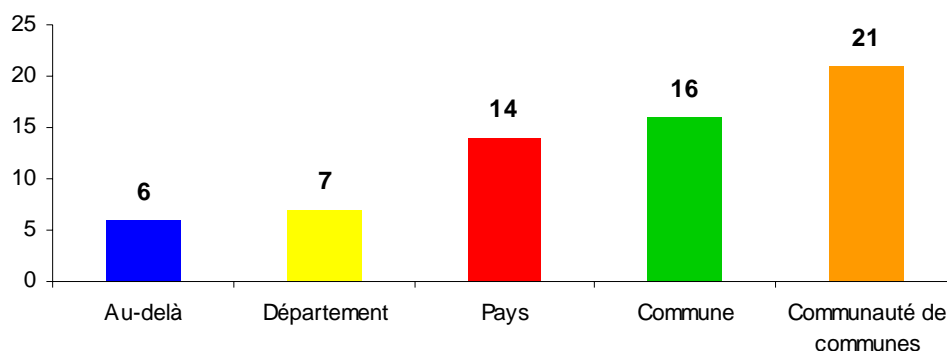
- en termes de développement économique, selon les deux tiers des structures
- en termes de développement environnemental, selon la moitié des structures
- en termes de développement social, selon 70% des structures

|                 | Non pas du tout | Non pas vraiment | Oui plutôt | Oui tout à fait | Non réponses | Total |
|-----------------|-----------------|------------------|------------|-----------------|--------------|-------|
| Economique      | 13%             | 8%               | 42%        | 25%             | 13%          | 100%  |
| Environnemental | 13%             | 29%              | 25%        | 25%             | 8%           | 100%  |
| Social          | 8%              | 8%               | 46%        | 25%             | 13%          | 100%  |

### **Niveau géographique des répercussions des opérations**

21 opérations ont eu des répercussions économiques, environnementales ou sociales au niveau de la communauté de commune

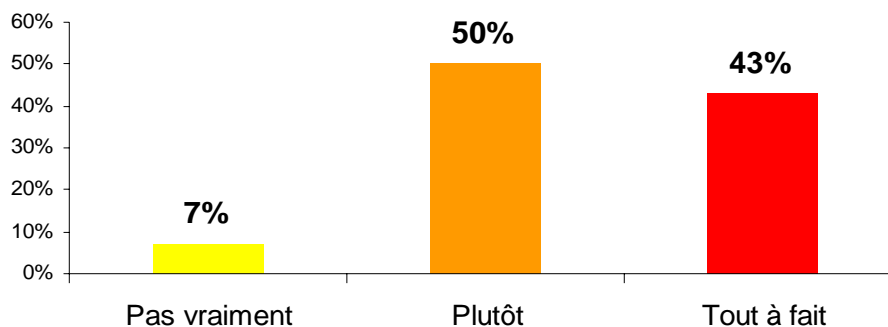
**Nombre d'opérations selon l'échelle géographique de leurs impacts**




### **Pertinence de la thématique choisie**

Parmi les structures ayant répondu à l'interrogation qui concernait la pertinence encore justifiée ou pas aujourd'hui du choix fait au départ sur la thématique du programme (soit 14 structures au total), la quasi-totalité (93%) estime que l'orientation du GAL reste d'actualité.

**Pertinence de la thématique choisie au départ pour la stratégie territoriale du GAL**



Une thématique bien identifiée : la quasi totalité des répondants a précisé qu'il s'agissait des nouvelles technologies



## *Les perspectives d'un LEADER 2007-2013*

### ***Les orientations à privilégier***

- Maintenir le soutien aux nouvelles technologies (très haut débit de type FTTH et tous les services qui s'y rattacheront dans le futur)
- Se donner les moyens de développer le tourisme : amélioration de la signalétique, aménagement de parkings et d'aires d'accueil, mise en place d'équipements liés au logement
- Mettre en valeur les savoirs locaux notamment en matière de culture en donnant une identité plus claire au territoire
- Développer des pratiques liées à la protection de l'environnement (utilisation d'énergies renouvelables, agriculture bio)
- Mener des opérations de diversifications économiques (filières courtes alimentaires, bois, énergie solaire, eau, bien être, agriculture bio...)
- Soutenir les créateurs d'entreprises et les micro-activités permanentes
- Favoriser l'émergence de réseaux d'acteurs en organisant notamment des événements ponctuels du type des rencontres économiques ou la fête de la science
- Développer les services à la population (développement des transports en commun, équipements sportifs, équipements sociaux)
- Réhabiliter les cœurs de village

### ***Les publics cibles à privilégier***

- Les acteurs liés au tourisme
- Les collectivités publiques
- Les habitants notamment le public jeune et les personnes âgées
- Les personnes qui sont isolées géographiquement

## 2.3.2. La typologie des bénéficiaires ultimes (volet territorial)

### *Le profil des porteurs de projets*

Depuis le début de la programmation, ce sont 68 porteurs de projets différents qui ont été soutenus pour un total de 134 opérations territoriales.

| Bénéficiaires ultimes  | Nombre d'actions | Montant total      | FEOGA              | Part FEOGA  | Taux de subvention |
|--|------------------|--------------------|--------------------|-------------|--------------------|
| Association Art Culture et Communication                             | 1                | 20 000 €           | 10 000 €           | 0,7%        | 50,0%              |
| Association Bessans Jadis et aujourd'hui                             | 1                | 30 076 €           | 12 602 €           | 0,9%        | 41,9%              |
| ACA Saint-Jean de Maurienne  | 1                | 7 976 €            | 3 987 €            | 0,3%        | 50,0%              |
| ACA d'Aiguebelle   | 2                | 27 048 €           | 13 494 €           | 1,0%        | 49,9%              |
| Association d'Education Populaire Valloire                           | 2                | 40 464 €           | 20 232 €           | 1,5%        | 50,0%              |
| APEI de Maurienne  | 1                | 9 899 €            | 4 950 €            | 0,4%        | 50,0%              |
| Association le Dahu Malin  | 1                | 15 394 €           | 7 697 €            | 0,6%        | 50,0%              |
| Ass Objectif Qualité des Pays de Savoie                              | 2                | 200 365 €          | 105 496 €          | 7,6%        | 52,7%              |
| C.FINAS/Che Catrine  | 1                | 13 837 €           | 2 075 €            | 0,1%        | 15,0%              |
| CC Cœur de Maurienne   | 13               | 246 782 €          | 121 936 €          | 8,8%        | 49,4%              |
| CC de la Norma   | 1                | 37 240 €           | 7 500 €            | 0,5%        | 20,1%              |
| CC de l'Arvan  | 1                | 24 976 €           | 10 000 €           | 0,7%        | 40,0%              |
| CC Haute-Maurienne Vanoise   | 3                | 53 404 €           | 24 764 €           | 1,8%        | 46,4%              |
| CC Maurienne Galibier  | 6                | 76 729 €           | 50 910 €           | 3,7%        | 66,4%              |
| CC Porte de Maurienne  | 3                | 23 839 €           | 11 414 €           | 0,8%        | 47,9%              |
| CHARDONNET Fernand   | 1                | 3 700 €            | 1 850 €            | 0,1%        | 50,0%              |
| Comité des Stations de Maurienne                                     | 2                | 192 770 €          | 96 385 €           | 7,0%        | 50,0%              |
| Commune d'Albiez Montrond  | 1                | 1 114 €            | 425 €              | 0,0%        | 38,1%              |
| Commune d'Arvieux  | 1                | 1 843 €            | 922 €              | 0,1%        | 50,0%              |
| Commune d'Aussois  | 1                | 11 970 €           | 5 985 €            | 0,4%        | 50,0%              |
| Commune de Bessans   | 1                | 7 390 €            | 3 695 €            | 0,3%        | 50,0%              |
| Commune de Bramans   | 1                | 7 177 €            | 2 712 €            | 0,2%        | 37,8%              |
| Commune de Fourneaux   | 1                | 1 637 €            | 819 €              | 0,1%        | 50,0%              |
| Commune de Jarrier   | 1                | 17 509 €           | 8 755 €            | 0,6%        | 50,0%              |
| Commune de La Chambre  | 1                | 2 500 €            | 1 250 €            | 0,1%        | 50,0%              |
| Commune de Lanslebourg Mont-Cenis                                    | 4                | 41 284 €           | 16 664 €           | 1,2%        | 40,4%              |
| Commune de Lanslevillard   | 1                | 6 570 €            | 3 285 €            | 0,2%        | 50,0%              |
| Commune de Modane  | 4                | 39 003 €           | 23 389 €           | 1,7%        | 60,0%              |
| Commune de Montricher-Albanne  | 1                | 2 660 €            | 1 250 €            | 0,1%        | 47,0%              |
| Commune de Montsapey   | 1                | 16 244 €           | 7 500 €            | 0,5%        | 46,2%              |
| Commune de Saint-Alban des Villards                                  | 1                | 6 000 €            | 3 000 €            | 0,2%        | 50,0%              |
| Commune de Saint-François-Longchamp                                  | 2                | 17 746 €           | 8 745 €            | 0,6%        | 49,3%              |
| Commune de Saint-Jean de Maurienne                                   | 1                | 10 000 €           | 5 000 €            | 0,4%        | 50,0%              |
| Commune de Saint-Michel de Maurienne                                 | 1                | 139 501 €          | 52 249 €           | 3,8%        | 37,5%              |
| Commune de Termignon   | 1                | 2 903 €            | 1 452 €            | 0,1%        | 50,0%              |
| Commune de Villarodin-Bourget  | 3                | 23 333 €           | 10 239 €           | 0,7%        | 43,9%              |
| Commune Le Freney  | 1                | 3 144 €            | 1 250 €            | 0,1%        | 39,8%              |
| Conseil Supérieur des Karellis                                       | 2                | 18 363 €           | 8 976 €            | 0,6%        | 48,9%              |
| Eurostyl SARL  | 1                | 41 867 €           | 6 280 €            | 0,5%        | 15,0%              |
| F.A.C.I.M.   | 1                | 4 235 €            | 2 100 €            | 0,2%        | 49,6%              |
| Fédération des Clubs Alpins Français                                 | 2                | 220 928 €          | 70 633 €           | 5,1%        | 32,0%              |
| Filtech France   | 1                | 485 083 €          | 72 762 €           | 5,3%        | 15,0%              |
| GIDA de Haute-Maurienne  | 1                | 4 897 €            | 2 448 €            | 0,2%        | 50,0%              |
| GROS Philippe  | 1                | 73 020 €           | 10 950 €           | 0,8%        | 15,0%              |
| GAE de Maurienne   | 1                | 33 330 €           | 16 665 €           | 1,2%        | 50,0%              |
| GPC de Modane  | 3                | 66 541 €           | 32 834 €           | 2,4%        | 49,3%              |
| GEP de Saint-Michel de Maurienne                                     | 1                | 15 509 €           | 7 754 €            | 0,6%        | 50,0%              |
| Maison de Val Cenis  | 1                | 14 280 €           | 7 140 €            | 0,5%        | 50,0%              |
| Maison du Tourisme de Bessans  | 1                | 21 298 €           | 10 649 €           | 0,8%        | 50,0%              |
| Maurienne Expansion  | 13               | 186 638 €          | 76 732 €           | 5,5%        | 41,1%              |
| Maurienne Pub  | 1                | 14 890 €           | 2 234 €            | 0,2%        | 15,0%              |
| Mission Locale Jeunes de Maurienne                                   | 1                | 11 917 €           | 5 958 €            | 0,4%        | 50,0%              |
| Office de Tourisme de Saint-Sorlin d'Arves                           | 1                | 5 773 €            | 2 887 €            | 0,2%        | 50,0%              |
| Office de Tourisme de Valfréjus                                      | 1                | 12 977 €           | 6 488 €            | 0,5%        | 50,0%              |
| Office de Tourisme de Valloire                                       | 1                | 7 753 €            | 3 877 €            | 0,3%        | 50,0%              |
| Office de Tourisme de Valmeinier                                     | 2                | 15 086 €           | 5 940 €            | 0,4%        | 39,4%              |
| Parc national de la Vanoise  | 1                | 18 898 €           | 9 449 €            | 0,7%        | 50,0%              |
| Régie communale des Remontées Mécaniques d'Albiez-Montrond           | 1                | 14 988 €           | 7 494 €            | 0,5%        | 50,0%              |
| Régie électrique Villarodin-Bourget                                  | 1                | 15 000 €           | 7 500 €            | 0,5%        | 50,0%              |
| SARL MEDIA CADEAUX   | 1                | 84 160 €           | 12 627 €           | 0,9%        | 15,0%              |
| SARL NARDIN  | 1                | 62 000 €           | 9 300 €            | 0,7%        | 15,0%              |
| SIRTOM Maurienne   | 1                | 5 472 €            | 1 250 €            | 0,1%        | 22,8%              |
| SIVAV  | 1                | 2 707 €            | 1 250 €            | 0,1%        | 46,2%              |
| SIVOM de Val Cenis   | 2                | 33 802 €           | 16 900 €           | 1,2%        | 50,0%              |
| Solid'Art Maurienne  | 2                | 70 235 €           | 28 419 €           | 2,1%        | 40,5%              |
| Synd Int du Canton de Modane   | 4                | 80 012 €           | 36 519 €           | 2,6%        | 45,6%              |
| Synd Local des moniteurs du ski français de Saint-François Longchamp | 2                | 14 933 €           | 7 466 €            | 0,5%        | 50,0%              |
| Syndicat Mixte du Pays de Maurienne                                  | 10               | 428 284 €          | 228 897 €          | 16,5%       | 53,4%              |
| <b>Total</b>   | <b>134</b>       | <b>3 468 904 €</b> | <b>1 384 253 €</b> | <b>100%</b> | <b>39,9%</b>       |

Les 68 porteurs de projets se répartissent ainsi :

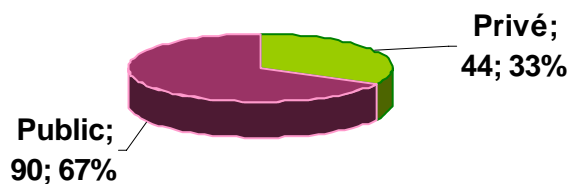
- 34 maîtres d'ouvrages privés,
- 33 maîtres d'ouvrages publics.

soit pratiquement **un équilibre dans la typologie privé / public** au niveau des porteurs de projets.

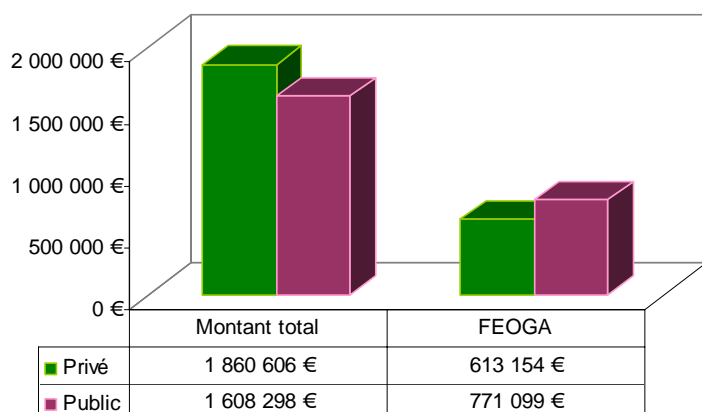
On relève néanmoins une prédominance d'acteurs publics dans le nombre de dossiers programmés :

- 67% des dossiers territoriaux,
- 55,7% du FEOGA programmé.

#### Nombre d'opérations selon la nature du porteurs



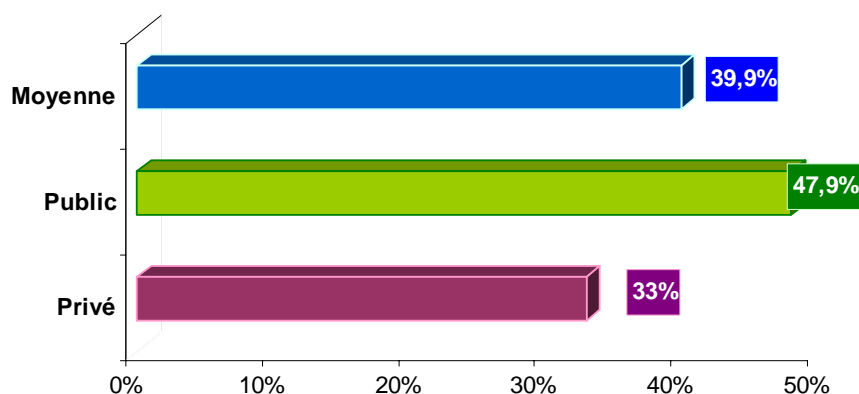
#### Répartition des montants (total et FEOGA)



Alors que le taux moyen d'intervention s'élève à 39,9%, les opérations à caractère privé enregistrent un taux de subventionnement à la hauteur de 33% contre une participation de 47,9% pour les opérations publiques.

Le différentiel entre les secteurs privé et public résulte du cadre réglementaire s'appliquant à des projets privés qui limite la participation à 15% pour les projets relevant du secteur concurrentiel.

#### Taux moyen de subvention



Dans le détail, on observe que :

- ce sont les associations qui portent le plus grand nombre de projets : 25,4%,
- viennent ensuite les communes (20,1%),
- puis les communautés de communes (20,1%).

| Porteurs de projets     | Nombre d'opération |       | Nombre de porteurs |       | Montant total      |       | FEOGA              |       | Taux moyen de subvention |
|-------------------------|--------------------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|--------------------|-------|--------------------------|
| Associations            | 34                 | 25,4% | 24                 | 35,8% | 1 011 813 €        | 29,2% | 466 658 €          | 33,7% | 46,1%                    |
| Communautés de communes | 27                 | 20,1% | 6                  | 9,0%  | 462 970 €          | 13,3% | 226 524 €          | 16,4% | 48,9%                    |
| Communes                | 29                 | 21,6% | 19                 | 28,4% | 359 528 €          | 10,4% | 158 583 €          | 11,5% | 44,1%                    |
| Entreprises             | 9                  | 6,7%  | 9                  | 13,4% | 845 093 €          | 24,4% | 144 646 €          | 10,4% | 17,1%                    |
| Etablissement public    | 3                  | 2,2%  | 3                  | 4,5%  | 48 886 €           | 1,4%  | 24 443 €           | 1,8%  | 50,0%                    |
| Particuliers            | 1                  | 0,7%  | 1                  | 1,5%  | 3 700 €            | 0,1%  | 1 850 €            | 0,1%  | 50,0%                    |
| Pays                    | 10                 | 7,5%  | 1                  | 1,5%  | 428 284 €          | 12,3% | 228 897 €          | 16,5% | 53,4%                    |
| SEM                     | 13                 | 9,7%  | 1                  | 1,5%  | 186 638 €          | 5,4%  | 76 732 €           | 5,5%  | 41,1%                    |
| Syndicat Intercommunal  | 8                  | 6,0%  | 3                  | 4,5%  | 121 993 €          | 3,5%  | 55 919 €           | 4,0%  | 45,8%                    |
| <b>Total</b>            | <b>134</b>         |       | <b>67</b>          |       | <b>3 468 904 €</b> |       | <b>1 384 253 €</b> |       | <b>39,9%</b>             |

### Les destinataires des fonds européens

La répartition de l'enveloppe FEOGA est la suivante :

- les associations : 33,7%
- le Syndicat du Pays de Maurienne et les Communautés de communes : respectivement, 16,5% et 16,4%,
- puis les communes et les entreprises : 11,5% et 10,4%.

4 porteurs de projets sont particulièrement présents au niveau des bénéficiaires utiles :

- le Syndicat Mixte du Pays de Maurienne : 10 projets pour 16,5% du FEOGA programmé,
- la Communauté de Communes Cœur de Maurienne : 13 projets pour 8,8% du FEOGA programmé,
- l'Association Objectif Qualité Santé de Savoie : 2 opérations pour 7,6% du FEOGA programmé,
- le Comité des Stations de Maurienne : 2 projets pour 7% du FEOGA programmé.

3 autres opérateurs ont bénéficié d'une contribution européenne supérieure à 5% :

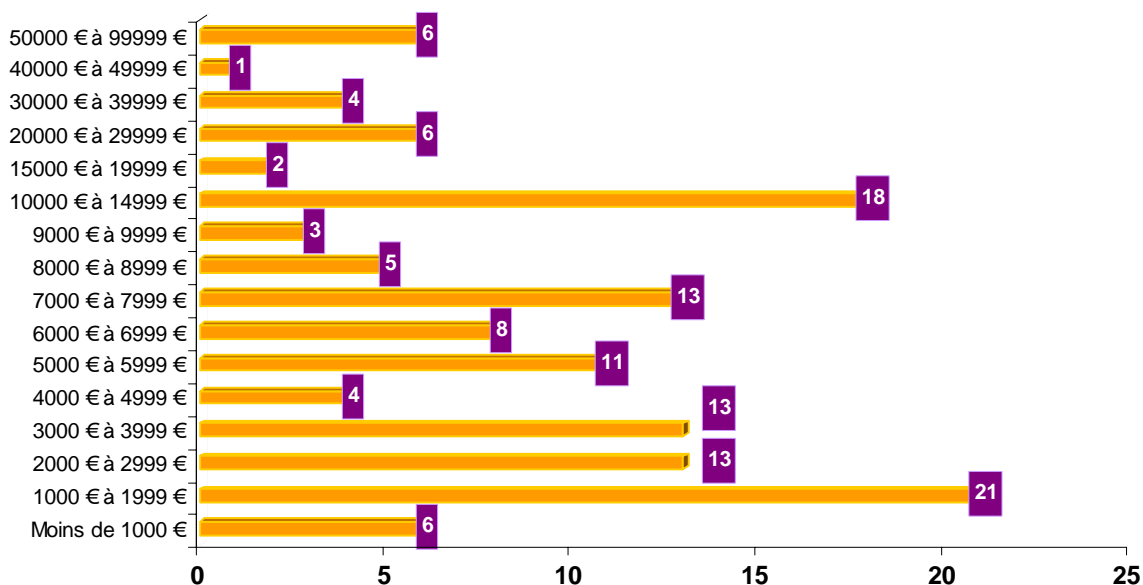
- Maurienne Expansion : 5,5% du FEOGA programmé,
- Filtech France : 5,3% du FEOGA programmé,
- la Fédération des Clubs Alpains français : 5,1% du FEOGA programmé.

L'analyse des montants des subventions européennes accordées nous renseigne sur l'importance du soutien financier accordé aux projets soutenus :

- subventions inférieures à 5 000 € : 42,5% des dossiers (soit 57 projets),
- subventions comprises entre 5 000 € et 10 000 € : 29,9% des dossiers (soit 40 projets),
- subventions comprises entre 10 000 € et 50 000 € : 23,1% des dossiers (soit 31 projets),
- subventions supérieures à 50 000 € : 4,5% des dossiers (soit 6 projets).

De façon sommaire, le montant moyen de subvention européenne s'élève à 10 330 €.

### Répartition des subventions FEOGA par tranches



### La localisation géographique des porteurs de projet

S'agissant de la localisation géographique des porteurs de projets, il ressort que 26,5% d'entre eux sont implantés sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, ce qui s'explique pour partie par le statut de cette collectivité qui accueille la plupart des organismes ayant une intervention à l'échelle du Pays de Maurienne.

| Communes d'implantation   | Nombre de porteurs de projets | Nombre de projets |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Aiguebelle                | 2                             | 3                 |
| Albiez Montrond           | 2                             | 2                 |
| Aussois                   | 2                             | 2                 |
| Avrieux                   | 1                             | 1                 |
| Bessans                   | 3                             | 3                 |
| Chambéry                  | 1                             | 1                 |
| Fourneaux                 | 1                             | 1                 |
| Jarrier                   | 1                             | 1                 |
| La Chambre                | 1                             | 1                 |
| La Norma                  | 1                             | 1                 |
| Lanslebourg Mont Cenis    | 4                             | 10                |
| Lanslevillard             | 1                             | 1                 |
| Le Freney                 | 1                             | 1                 |
| Modane                    | 4                             | 12                |
| Montrichier-Albanne       | 2                             | 3                 |
| Montsapey                 | 1                             | 1                 |
| Palis                     | 1                             | 1                 |
| Paris                     | 1                             | 2                 |
| Saint-Alban des Villards  | 1                             | 1                 |
| Saint-Alban les Hurlières | 1                             | 3                 |
| Saint-Etienne de Cuines   | 1                             | 1                 |
| Saint-François-Longchamp  | 2                             | 4                 |
| Saint-Jean-de-Maurienne   | 18                            | 55                |
| Saint-Michel-de-Maurienne | 3                             | 8                 |
| Saint-Rémy de Maurienne   | 1                             | 1                 |
| Saint-Sorlin d'Arves      | 1                             | 1                 |
| Termignon                 | 1                             | 1                 |
| Val Cenis                 | 1                             | 1                 |
| Valfréjus                 | 1                             | 1                 |
| Valloire                  | 3                             | 4                 |
| Valmeinier                | 1                             | 1                 |
| Villarodin-Bourget        | 3                             | 5                 |
| <b>TOTAL</b>              | <b>68</b>                     | <b>134</b>        |

## Partie III – La coopération

Le GAL LEADER+ du Pays de Maurienne aura conduit deux réalisations dans le domaine de la coopération<sup>2</sup>. Ces concrétisations sont à mettre à l'actif de ce programme :

- une opération de coopération interterritoriale : « Les archives de Pierres »,
- une opération de coopération transnationale : « Valorisation touristique et culturelle du Mont Cenis et de ses versants ».

Il ressort que l'opportunité financière que représente le programme LEADER+ a constitué un facteur important dans leur réalisation.

A ce jour, ces opérations ont des retombées locales plutôt « réduites ».

La question posée, et qui demeure actuellement, est celle de savoir si ce type de projet constitue une réelle priorité pour les acteurs locaux. Dans quelle mesure les dispositifs INTERREG ont constitué un élément de concurrence dans les choix du territoire.

### 3-1 Les « Archives de Pierre »

Validé le 19 octobre 2006 par le Comité National de Sélection, cette opération associe les partenaires suivants :

| Groupe d'Action Locale (GAL) | Partenaires              |
|------------------------------|--------------------------|
| GAL Pays de Maurienne        | Tour de Bérold au Châtel |
| GAL du Haut-Chablais         | Châteaux d'Allinges      |

La dotation FEOGA obtenue s'élève à 6 475 € pour le GAL de la Maurienne (contre 20 325 € pour le GAL du Haut-Chablais).

Ce projet de coopération vise à améliorer l'état de connaissance de la société médiévale du 11<sup>ème</sup> et du 14<sup>ème</sup> siècle en mettant notamment en lumière la spécificité de l'errance de la Maison de Savoie.

Dans ce cadre, il s'agit de :

- valoriser les éléments les plus originaux de ce site à travers ces aspects paysagers, artistiques, militaires,
- amener la population à prendre conscience de son patrimoine,
- animer le site de manière « douce ».

Les actions collectives prévues sont les suivantes :

- la création d'un comité scientifique,
- la création d'une exposition commune aux territoires mettant en perspective les aspects historiques de chacun des deux sites,
- la création de visites guidées théâtralisées.

Des actions spécifiques sont prévues chacun des deux territoires.

<sup>2</sup> Les premiers échanges relatifs aux possibilités de coopération remontent à septembre 2003 au cours d'une réunion de présentation du Volet 2. Suite à ce temps d'information, un article de presse sur ces possibilités est paru dans la presse locale (Le Dauphiné Libéré).

## 3-2 La « Valorisation touristique et culturelle du Mont Cenis et de ses versants »

---

Validé en mars 2007 par le Comité National de Sélection, cette opération, qui fait suite au dépôt d'un dossier 3 000 € pour la commune de Lanslebourg Mont Cenis, associe les territoires suivants :

| Groupe d'Action Locale (GAL)              | Partenaires   |
|---|---|
| GAL Pays de Maurienne                     | Commune de Lanslebourg Mont-Cenis   |
| GAL italien « Escartons e Valli Valdesi » | Communita Montana Alta Valle di Susa e Val Cenischia, Commune de Giaglione, Commune de Moncenisio, Communita Montana Bassa Valle di Susa e Val Cenischia, Commune de Novalesa |

La dotation FEOGA obtenue s'élève à 124 909,50 € pour les opérations conduites sur le GAL de Maurienne.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- faire connaître au grand public, la richesse du Mont Cenis et de ses versants comme voie de passage depuis tout temps et comme site d'une grande richesse patrimoniale et environnementale,
- sensibiliser le public à la protection de ce patrimoine,
- renforcer les notoriétés territoriales grâce au projet et assurer une promotion commune,
- appréhension pour les partenaires à travailler ensemble dans le cadre d'un projet de coopération transnationale.

## Partie IV – Partenariat et fonctionnement

Le programme LEADER+ introduit une notion forte de partenariat entre acteurs publics et privés. La nécessité de constituer autour de la candidature un partenariat ouvert, intégrant de nouveaux acteurs à majorité privée est donc une des grandes innovations de LEADER+.

Ce partenariat public-privé n'est pas synonyme de participation de tous les acteurs d'un territoire, mais plutôt de l'expression d'un groupe d'acteurs publics et privés qui, de par leur légitimité ou leur connaissance du territoire, se trouvent en position d'organiser et d'assumer la responsabilité d'un engagement collectif.

Il existe donc un partenariat public-privé lorsque des acteurs publics et des acteurs privés décident donc d'agir en commun pour répondre de la manière la plus efficace possible à un besoin collectif, par un partage des ressources, des risques et des bénéfices.

Le partenariat local est un aspect innovant dans la mesure où sa mise en place crée une nouvelle façon de soutenir le développement du territoire. Il correspond à la constitution d'un réseau de relations et de solidarités au niveau d'un territoire visant à mieux valoriser les potentialités et à enrichir les actions sectorielles d'une réflexion transversale ou intersectorielle.

Dans un territoire rural, il est certain que les liens entre acteurs sont fortement marqués par des relations interpersonnelles, professionnelles, sociales, économiques, ..., renforçant ainsi l'interconnaissance de chacun.

Est-il nécessaire, enfin de rappeler que LEADER, c'est d'abord la « liaison » entre les acteurs d'un territoire pour élaborer et mettre en œuvre ensemble une stratégie. Cette liaison est formalisée à travers ce partenariat public-privé.

### 4.1. Le fonctionnement du programme


Il convient de rappeler que le choix des acteurs du GAL s'est porté sur le Syndicat Mixte du Pays de Maurienne pour assurer à la fois le portage administratif et financier du programme LEADER+.

#### 4.1.1. L'équipe d'animation et de gestion

La mise à disposition de moyens humains, affectés à l'animation et la gestion du programme, représente une des conditions du bon déroulement du programme LEADER+.

Sur la durée du programme LEADER+, il ressort d'une part que l'équipe a fait l'objet de plusieurs reconfigurations au cours du programme. D'autre part, elle s'est étoffée en cours de programme avec l'arrivée tardive d'une gestionnaire.

Aucun comité technique préalable au Comité de Programmation n'a été institué. Il serait toutefois intéressant d'étudier pour l'avenir dans quelle mesure il serait possible de concevoir un travail encore plus étroit avec les intercommunalités concernées par le Programme LEADER+. Il se dégage en effet un sentiment de coexistence d'un programme



européen à côté des réseaux techniques des structures intercommunales, sans que nécessairement il y ait un travail étroit et constant entre les deux. Ce sentiment est d'autant plus renforcé par la distance géographique qui peut séparer les différentes entités institutionnelles.

#### **4.1.2. Les modalités d'analyse des projets**

Globalement, nous pouvons noter l'absence d'outils d'aide à la décision (grille d'analyse, critères en référence aux fiches-actions, ...) favorisant une lecture collective et commune des projets soumis aux membres du Comité de Programmation, ceci est d'autant plus notable s'agissant de la sélection des dossiers présentés.

Néanmoins, le Comité de Programmation a défini certaines règles dans l'attribution des aides, se donnant ainsi un canevas d'intervention vis-à-vis de certains types de dossiers.

En effet, la similitude de certains types de projets a conduit les membres du Comité de Programmation à définir des critères précis d'intervention dans le sens où ces projets peuvent être reproduits et transférés sur le territoire du Pays de Maurienne.

Dans le même esprit, la définition de plafonds d'intervention, de précisions sur la nature des dépenses éligibles, la limitation du nombre d'équipements/sites soutenus par territoire ..., ont été rendus nécessaires pour une gestion équilibrée et durable de l'enveloppe financière.

Il s'agissait donc de se donner une ligne de conduite face à ces projets.

#### **4.1.3. La gestion du programme**

Il convient tout d'abord de noter que le manque de cadrage national au démarrage des Programmes s'est très nettement ressenti au niveau des GAL. Aussi, la connaissance des procédures de fonctionnement s'est étoffée au fil du temps, parallèlement à une évolution et une précision des règles nationales.

Un autre constat, que l'on retrouve également au niveau national, porte sur l'utilisation du logiciel PRESAGE, qui devait être un outil au service des GAL, et qui au final, ne semble pas rencontré l'apport souhaité.

A l'échelle du Pays de Maurienne, les missions du point de vue de la gestion du programme ont été remplies de façon sérieuse et continue à partir du moment où un gestionnaire a été recruté spécifiquement pour remplir ces tâches ; ces dernières n'étant pas assurées auparavant avec tout l'intérêt qu'elles devaient revêtir.

#### **4.1.4. La communication sur le programme**

Les actions de communication développées pour sensibiliser et valoriser le programme LEADER+ sont les suivantes :

- l'édition d'une plaquette (en avril 2003) présentant le programme LEADER+, ses objectifs, son contenu, ses modalités d'instruction, ainsi que quelques expériences soutenues financièrement. Cette plaquette est parue à 1 200 exemplaires.

- des pages dédiées au programme LEADER+ figurent dans le journal du Syndicat du Pays de Maurienne,
- des pages relatives au programme LEADER+ sont disponibles sur le site web du Syndicat du Pays de Maurienne ([www.maurienne.fr](http://www.maurienne.fr)),
- des interventions ont eu lieu lors des réunions de conseils des structures intercommunales
- ...

Le programme LEADER+ a également fait l'objet de séances de présentation lors des réunions de présentation de la charte du Pays de Maurienne et du Contrat d'Objectifs du CDPRA.

## 4.2. Le comité de programmation

Composé de 15 membres, la représentation public-privé au sein du Comité de Programmation s'établit à partir d'un rapport de 53,3% d'acteurs privés.

Il convient de noter que le Groupe d'Action Locale du Programme LEADER+ du Pays de Maurienne compte 32 membres, dont les 15 du Comité de Programmation. Figurent notamment :

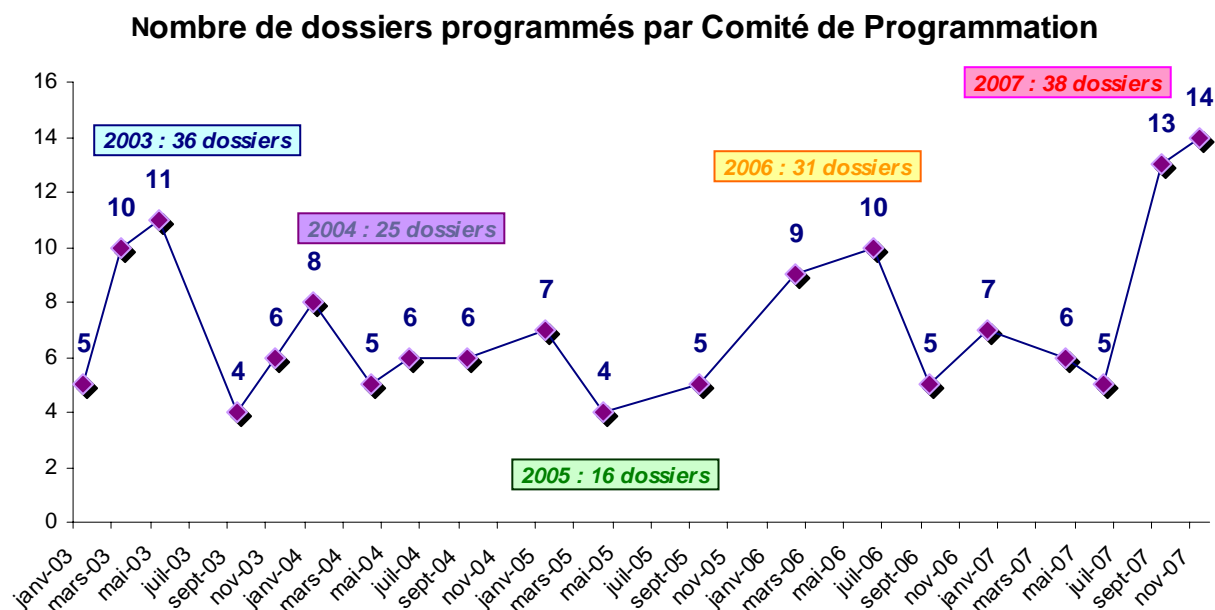
- la Sous-Préfecture,
- le Conseil Régional Rhône-Alpes,
- le Conseil Général de la Savoie,
- le Député de la circonscription,
- le Syndicat du Pays de Maurienne,
- des EPCI,
- des représentants des milieux économiques (secteur industriel, artisanal, commercial, et services, secteur agricole, secteur touristique, secteur environnemental, secteur emploi et formation) et associatifs du territoire.

### Composition du Comité de Programmation : 15 membres titulaires

| ORGANISMES  |  |
|---|--|
| <b>Secteur public</b>   | <i>Collège Institutionnel</i>                        |
|   | ▪ Syndicat du Pays de Maurienne : 2 représentants    |
|   | ▪ Les EPCI de Maurienne : 3 représentants            |
| <b>7 membres titulaires</b>                                   | <i>Collège Economie</i>                              |
|   | ▪ Mission Locale Jeunes : 1 représentant             |
|   | ▪ Maurienne Expansion : 1 représentant               |
| <b>Secteur privé</b>  | <i>Collège Economie</i>                              |
|   | ▪ Chambre consulaire : 1 représentant                |
|   | ▪ Chef d'entreprise : 1 représentant                 |
|   | ▪ Groupement de commerçants : 1 représentant         |
|   | ▪ Artisan : 1 représentant                           |
|   | ▪ Agriculture : 1 représentant                       |
|   | ▪ Secteur touristique : 1 représentant               |
|   | ▪ Structure de remontées mécaniques : 1 représentant |
| <i>Collège Vie Associative</i>                                |  |
| ▪ Pôle Cantonal de Développement Touristique : 1 représentant |  |

Fin novembre 2007, ce sont vingt comités de programmation qui se sont tenus, selon le rythme suivant :

- en 2003, à 5 reprises,
- en 2004, à 4 reprises,
- en 2005, à 3 reprises,
- en 2006, à 4 reprises,
- en 2007, à 4 reprises.




Ces réunions sont notamment marquées par :

- une capacité de réunions du Comité de Programmation parfois difficile (en raison notamment du niveau de mobilisation des acteurs privés, du besoin d'un accompagnement plus fort, de l'étendue géographique du territoire, ...) se traduisant par l'absence de doubles quorums (nécessitant parfois des consultations écrites des membres absents),
- un rythme de réunions du Comité de Programmation correct, facilitant à la fois la programmation des dossiers, la régularité des échanges entre les membres (permettant normalement aux membres d'avoir une implication régulière dans la vie du programme LEADER+),
- un rythme de programmation qui a connu un début élevé (36 dossiers) pour enregistrer par la suite une décroissance importante (16 dossiers en 2005), avant de connaître une redynamisation croissance par la suite (31 dossiers en 2005, 38 dossiers en 2007).

Il faut noter que la Présidence de Comité de Programmation aura fortement marqué la configuration globale de ce programme LEADER+. En effet, elle aura su marquer de son empreinte le programme dans son positionnement actif vis-à-vis des TIC. Elle s'est efforcée par ailleurs de maintenir le cap initial du programme, tout en sachant faire preuve de souplesse au regard des réalités du territoire, et des conditions, voire contraintes, imposées par les règles régissant le programme LEADER+.

Il apparaît que les réunions sont bien préparées en amont, avec un niveau d'informations suffisant en volume, comme au niveau du contenu.



Il convient de souligner que le Comité de Programmation joue **un rôle décisionnel de fait**, remplissant ainsi sa mission première de validation des dossiers présentés. La présence dans la durée d'un certain nombre de membres leur a permis de prendre pleinement conscience de la spécificité d'une gestion locale de fonds européens.

Néanmoins, cette instance s'est progressivement transformée en « **chambre d'enregistrement** » des dossiers qui lui sont présentés. Ceci résulte pour partie du fait que le programme étant progressivement entré dans un rythme de croisière, le Comité est lui-même entré dans cette logique. Cette tendance est renforcée par la nature des projets qui lui sont soumis. En effet, la multiplication de projets similaires, aux caractéristiques quasi-identiques amènent nécessairement à des prises de position similaires, réduisant l'ampleur des débats. De même, ce positionnement se retrouve s'agissant des opérations qui concourent à un projet plus vaste.

Globalement, les membres participant au Comité de Programmation sont des personnes qui vivent sur le territoire du Pays de Maurienne, qui sont par ailleurs parfois des porteurs de projets. Il se dégage ainsi une volonté commune d'œuvrer dans une démarche qui soit bénéfique à leur territoire. Cet attachement à ce lieu de vie est dès lors rendu plus fort qu'eux-mêmes résident et travaillent sur cet espace.

Il ressort dès lors **une proximité générale** entre ces membres, qui se côtoient dans de multiples instances autres que celle du Comité de Programmation. Si cette proximité est positive dans la confiance que peuvent avoir les membres du Comité de Programmation entre eux, il n'en demeure pas moins qu'elle « neutralise » aussi les échanges entre eux.

En effet, si chacun s'accorde à considérer que la prise de parole peut librement s'exercer au sein de cette instance, cette capacité d'intervention n'a pas atteint son optimum, qu'elle s'est peu déployée au cours des réunions, pour atteindre au final une position de « non refus » vis-à-vis des projets présentés. Le pouvoir de dire « non » à certains projets est rendu difficile par la composition même du Comité de Programmation (comment dire non à un projet présenté par tel acteur, alors que ce dernier peut être en capacité d'accorder une subvention dans un autre cadre ?) que par les modalités de prise de décision lors des Comités de Programmation. Pour autant, le Comité de Programmation a su parfois se prononcer défavorablement à certains projets qui lui étaient soumis.

Dans ce Comité de Programmation, la prise de décision repose sur un vote à main levée des membres. Or, il est surprenant que lorsqu'un membre présente en même temps un projet puisse assister aux échanges des autres membres quant à leur décision vis-à-vis de ce projet. Au minimum, on pourrait s'attendre à ce que celui-ci ne soit pas présent durant ce temps de discussion.

## Partie V – Conclusion

Il convient tout d'abord de rappeler que cette évaluation a été conduite durant l'année 2007. Aussi, la programmation va sûrement enregistrer début 2008 une série complémentaire.

Associant à la fois des approches quantitatives et qualitatives, nos investigations nous ont permis de constater que **le programme LEADER+ du Pays de Maurienne a contribué à franchir un cap au territoire dans son investissement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.**

Certes, le chantier ouvert demeure encore vaste. Les réalisations soutenues financièrement par le programme ont sans conteste posé les premières pierres d'un édifice en pleine construction.

Il ressort que le programme LEADER+ a produit les effets suivants :

| POSITIFS  | NEGATIFS  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ représente un apport financier pour le territoire</li> <li>▪ consolide la place du Pays sur le territoire</li> <li>▪ génère des projets, donne de l'ampleur à certains projets, d'amplifier leur ambition =&gt; le PER, les actions dans les stations, les EPN, ...</li> <li>▪ contribue à faciliter et accélérer la mise en œuvre de certains projets, sans pour autant être toujours un facteur déclencheur dans l'émergence de ceux-ci, des logiques propres à chaque structure, mais profitable au final au territoire (hors effets d'aubaine)</li> <li>▪ La thématique choisie a permis de créer ou d'accompagner une dynamique locale autour d'une dimension particulière que les TIC, d'identifier des besoins, de mettre l'accent et de sensibiliser les acteurs à des aspects du territoire parfois non traités jusqu'alors. Il a ainsi contribué à des avancées locales notables.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une politique européenne et une procédure qui ont été sous valorisées en terme d'approche et de méthodologie</li> <li>▪ un changement des pratiques professionnelles peu visible</li> <li>▪ une mise en réseau peu évidente, tant au niveau des sites, des acteurs et des territoires</li> <li>▪ une image renvoyée d'un manque « d'ambition » alors que les réalités de terrain sont bien là</li> </ul> |

La préoccupation première des responsables locaux du programme LEADER+ doit se situer au niveau de **la programmation actuelle dont il convient de gérer efficacement la fin**, par un suivi renforcé de la programmation et des réalisations.

Parallèlement, il convient **d'anticiper sur la mise en œuvre d'une nouvelle programmation** (dans un cadre européen ou non) afin que soient consolidées les initiatives lancées, que leur pérennité soit assurée dans le temps, en particulier pour les actions qui reposent sur un besoin de fonctionnement fort.

Pour qu'un programme de développement territorial comme celui qui concerne ici puisse atteindre ses objectifs initiaux, il est important que soit maintenue tout au long du programme la stratégie telle que définie initialement, tout en se laissant une marge de manœuvre pour pouvoir répondre aux adaptations qui peuvent se faire jour en cours de programme. Néanmoins, il convient de pouvoir se référer aisément aux objectifs et aux finalités premières du programme afin de disposer d'un canevas clair qui puisse se décliner en critères de sélection partagés. C'est pourquoi, il convient de maintenir **une approche stratégique qui soit ciblée autour d'une thématique prioritaire**.

Parmi les conditions à réunir pour atteindre une efficacité certaine d'un tel programme, il convient de développer et de renforcer une ingénierie qui aille au-delà de la simple animation de territoire pour aller vers une « **fonction de développeur de projets** », dans le sens où il s'agit de favoriser l'émergence et la construction d'initiatives de développement qui répondent aux besoins locaux.

La préparation d'un dossier de candidature au futur LEADER 2007-2013 suppose que soient réunies un certain nombre de conditions, dont la plupart sont pleinement connues :

- la connaissance de la procédure et de son mode de fonctionnement
- des acteurs en place (notamment au niveau du Pays et des intercommunalités)
- la concurrence à l'échelle départementale
- la volonté locale de poursuivre ce type de programme
- la nécessité de définir la plus value attendue d'un futur LEADER, ce qui renvoie à la question du choix de la priorité ciblée. Deux hypothèses se dégagent :
  - ✓ la continuité dans le domaine des TIC,
  - ✓ le choix d'un fil conducteur « nouveau » :
    - le tourisme,
    - l'environnement (au sens naturel et comme support économique),
    - la culture,
    - le développement durable.

## Partie VI – Annexes

### 6-1 Liste des personnes auditionnées

- M. ANSELME Félix – Maire de la Commune de Saint-Michel – CC Maurienne Galibier – Membre du Comité de Programmation
- Melle. ASSELINEAU Marjorie – Chargée de mission Développement économique / Animatrice EPN – CC Haute-Maurienne Vanoise
- M. BATTIER Laurent – Chargé de mission - Maurienne Expansion
- M. BENARD Dominique – Association Cantonale d'Animation du Canton de Modane – Membre du Comité de Programmation
- M. BOUQUET Benjamin – animateur Programme LEADER+ - Syndicat du Pays de Maurienne
- M. CHARBONNIER Robert – Responsable du Service Europe – Conseil Général de Savoie
- Mme. CHAUMAZ Chantal – Chargée de mission – CC Maurienne Galibier
- Mme COLOMB Elodie – Chargée de mission – Service des Affaires Agricoles et Européennes - Conseil Général de Savoie
- Mme. CROSSAZ Patricia – Chargée de mission / Syndicat Intercommunal Vallées de l'Arvan et des Villards – Directrice générale / CC de l'Arvan
- Mme. DARVES Béatrice – Directrice – Syndicat du Pays de Maurienne
- M. DHERBASSY Richard – CNASEA DR Rhône-Alpes
- Mme. GIPPA Jeanine – Conseillère Régionale
- Mme. GRASSIER – SARL Média Cadeaux
- M. GUILLOT Paul – Secrétaire général – Syndicat Intercommunal du Canton de Modane
- M. JORCIN Daniel : Maire de Lanslebourg –Président de la CC Haute-Maurienne Vanoise – Vice-Président du SM Pays de Maurienne – Membre du Comité de Programmation
- Mme. LAURENT Ingrid – Gestionnaire Programme LEADER+ - Syndicat du Pays de Maurienne
- M. LECORRE François-Xavier : Chargé de mission Développement économique – CC Coeur de Maurienne
- Melle. LONGUEVILLE Karen : Chargée de mission - CC Haute-Maurienne Vanoise
- Mme. MONGELLAZ Christine – Dirigeante – Entreprise Boules de Neige Services – Membre du Comité de Programmation
- M. POIRIER Christophe – Chargé de mission Tourisme – Syndicat du Pays de Maurienne
- M. PROVOST Patrick – Directeur - Ecole du Ski Français de St-François-Logchamp – Membre du Comité de Programmation
- Mme. RAUX Julie – Chargée de mission CDPRA – Syndicat du Pays de Maurienne
- M. RIZZOI Enio – Dirigeant – Société MEETODES – Membre du Comité de Programmation
- M. TOUFFAIT Daniel : Ass « Objectif Qualité des Pays de Savoie » - Membre du Comité de Programmation
- M. TOURNABIEN Marc – Président du GAL LEADER+ - Président du Syndicat du Pays de Maurienne – Président de la CC Coeur de Maurienne
- M. SCHWARTZ Pierre – Directeur – Maurienne Expansion – Membre du Comité de Programmation
- M. VIALLET Roger – Vice-Président du Group Intercom de Dév Agricole de Moyenne Maurienne – Membre du Comité de Programmation
- M. VIGNE René – CC Porte de Maurienne – Membre du Comité de Programmation
- Mme. VOUTIER Mireille – Directrice – Mission Locale Jeunes – Membre du Comité de Programmation

## 6-2 Liste des opérateurs ayant répondu au questionnaire

| Maître d'ouvrage  |
|---|
| ▪ Association Art, culture et communication                 |
| ▪ Association Cantonale d'Animation du Canton d'Aiguebelle  |
| ▪ Association Cantonale d'Animation Saint-Jean-de-Maurienne |
| ▪ CC Cœur de Maurienne                                      |
| ▪ CH CATRINE  |
| ▪ Comité des stations de Maurienne                          |
| ▪ Commune de Fourneaux                                      |
| ▪ Commune de Lanslebourg Mont Cenis                         |
| ▪ Commune de Lanslevillard                                  |
| ▪ Commune de Modane   |
| ▪ Commune de Montsapey                                      |
| ▪ Commune de Termignon                                      |
| ▪ Commune de Villarodin Bourget                             |
| ▪ Ecole de Ski Français                                     |
| ▪ FILTECH France SARL                                       |
| ▪ Maurienne Expansion                                       |
| ▪ Monsieur FINAS Christian                                  |
| ▪ Monsieur GROS Philippe                                    |
| ▪ Association « Objectif Qualité des Pays de Savoie »       |
| ▪ Office de Tourisme de Bessans                             |
| ▪ Office de Tourisme de Valmeinier                          |
| ▪ Parc Nationale de la Vanoise                              |
| ▪ SARL Média Cadeaux  |
| ▪ SIRTOMM   |
| ▪ SIVOM de Val Cenis  |
| ▪ Solid'art Maurienne                                       |
| ▪ Station d'Aussois   |

**Ont participé à cette évaluation :**

- Madame Géraldine BULONE, chargée d'étude, cabinet ARGOS Développement Local
- Monsieur Raphaël GAUTHIER, consultant, cabinet ARGOS Développement Local
- Mademoiselle Amandine SAMPOL, chargée d'étude, cabinet ARGOS Développement Local



|  |   |
|--|---|
| <p><b>Cabinet ARGOS</b><br/>Siège social<br/>2 square Roger Genin - BP 1523<br/>38025 GRENOBLE cedex 1<br/>Tel : 04.76.87.70.40 - Fax : 04.76.87.70.28<br/>Courriel : <a href="mailto:contact@argos-consultants.fr">contact@argos-consultants.fr</a><br/>Site : <a href="http://www.argos-consultants.fr">www.argos-consultants.fr</a></p> | <p><b>Cabinet ARGOS Méditerranée</b><br/><br/>4, rue d'Armény<br/>13001 MARSEILLE<br/>Tel : 04.91.90.67.65 – Fax : 04.91.91.68.24<br/>Courriel : <a href="mailto:contact@argos-consultants.fr">contact@argos-consultants.fr</a><br/>Site : <a href="http://www.argos-consultants.fr">www.argos-consultants.fr</a></p> |
|--|---|